

Pré-diagnostic écologique

26 juin 2025

**Aménagement de la
traverse de Ventiseri
(RT10) Secteur Travo –
Secteur ZAC et Secteur
Vix (2B)**

Citation recommandée	Biotope 2025, Collectivité de Corse, Aménagement de la traverse de Ventiseri (RT10) Secteur Travo – Secteur ZAC et Secteur Vix (2B)	
Objet du document	Pré-diagnostic écologique	
Version/Indice	Version 1	
Date	18/08/2025	
Nom de fichier	CDC_RT10_Ventiseri_Prediagnostic_08082025	
Maître d'ouvrage	Collectivité de Corse	
Interlocuteur MOA	Alexandre DEL CASTILLO Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIRC)	Mail : alexandre.delcastillo@isula.corsica Téléphone : 06 72 50 59 36
Biotope, Responsable du projet	Valentin SPAMPANI Chef de projet écologue fauniste	Mail : vspampani@biotope.fr Téléphone : 07 48 83 95 25
Biotope, Contrôleur qualité	Hugo SANNIER-ALFONSI Chef de projet écologue et environnementaliste	Mail : hsannier@biotope.fr Téléphone : 07 56 05 92 70

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Présentation du contexte et du projet	5
1.1	Objectif du dossier	5
1.2	Caractéristiques générales du projet	5
1.2.1	Situation géographique et administrative	5
1.2.2	Nature du projet	5
1.2.3	Objectifs du projet	7
1.2.4	Déroulé du projet	8
1.3	Présentation des aires d'étude	8
2	Prédiagnostic du milieu naturel	10
2.1	Objectifs et méthode	10
2.1.1	Objectif et méthode	10
2.1.2	Zonages du patrimoine naturel	12
2.1.3	Continuités écologiques	21
2.1.4	Bilan des données bibliographiques faune et flore	22
2.1.5	Expertises de terrain	24
3	Effets prévisibles du projet	51
3.1	Prise en compte des effets sur le milieu naturel en phase d'aménagement	52
3.1.1	Effets du projet	52
3.1.2	Prise en compte de la tortue d'Hermann	53
3.1.3	Adaptation du calendrier de travaux	54
3.1.4	Mise en place d'une trame végétalisée pour la faune locale	55
3.1.5	Choix d'un type d'éclairage minimisant l'impact et extinction des lumières non nécessaires aux activités la nuit	56
3.1.6	Gestion de la flore envahissante	56
3.1.7	Maîtrise des emprises du projet et installation d'hibernaculums favorables à la petite faune	57
3.1.8	Suivi du chantier par un écologue	57
4	Glossaire	59
5	Annexes	60
5.1	Annexe 1 : Liste des espèces végétales inventoriées	60
5.2	Annexe 2 : Liste des espèces animales inventoriées	66

ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Aménagements envisagés sur le secteur Travo (CdC, 2025)	6
Figure 2 : Segments du secteur de la ZAC (CdC, 2025)	7
Figure 3 : Aménagements prévus dans le secteur de la ZAC (CdC, 2025)	7
Figure 4. Présentation des aires d'étude, Biotopie, 2025	9
Figure 5 : Zonages règlementaires du patrimoine naturel, Biotopie 2025	15
Figure 6 : Zonages d'inventaire localisés dans l'aire d'étude éloignée, Biotopie 2024	20
Figure 7 : TVB au droit de l'aire d'étude éloignée, Biotopie 2025	21
Figure 16 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux (Partie 1/3), Biotopie 2025	30
Figure 17 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux (Partie 2/3), Biotopie 2025	31

Figure 18 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux (Partie 3/3), Biotope 2025	32
Figure 19 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 1/4), Biotope 2025	37
Figure 20 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 2/4), Biotope 2025	38
Figure 21 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 3/4), Biotope 2025	39
Figure 22 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 4/4), Biotope 2025	40
Figure 14. Faune remarquable observée dans l'aire d'étude rapprochée (partie 1/3), Biotope, 2025	48
Figure 15. Faune remarquable observée dans l'aire d'étude rapprochée (partie 2/3), Biotope, 2025	49
Figure 16. Faune remarquable observée dans l'aire d'étude rapprochée (partie 3/3), Biotope, 2025	50
Figure 17 : Schéma et illustration d'une clôture « anti-tortue » ©Biotope	53
Figure 18. Caractéristique d'une haie champêtre	55
Figure 19 : Schéma des différents faisceaux de candélabres.	56

TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation du projet, Biotope 2025	5
Tableau 2 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel, Biotope 2025	12
Tableau 3 : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel, Biotope 2025	16

1 Présentation du contexte et du projet

1.1 Objectif du dossier

La Collectivité de Corse souhaite réaliser des aménagements routiers sur la RT10. Les aménagements concernent les secteurs de Vix, de la ZAC de Travo et du village de Travo.

Une étude d'impact complète ainsi qu'un dossier d'examen au cas par cas ont également été commandés par la Collectivité de Corse dans le cadre de cette étude.

Cette note synthétique sur les enjeux écologiques visant à conseiller l'entreprise sur les mesures d'intégration environnementales du projet ne peut en aucun cas se substituer à une étude d'impact ou un dossier au cas par cas. Toutefois, en cas de besoin, l'ensemble de ces éléments pourront être utilement repris et intégrés dans le cadre de procédures administratives.

1.2 Caractéristiques générales du projet

1.2.1 Situation géographique et administrative

La commune de Ventiseri se situe au sud-est de la Haute-Corse dans la communauté de communes du Fium'Orbu-Castellu.

Le projet se situe à l'est de la commune de Ventiseri, au niveau de la RT10.

Tableau 1 : Localisation du projet, Biotope 2025

Localisation du projet	
Adresse	Route Territoriale 10
Commune	20240 Ventiseri
Coordonnées géographiques	41°57'42.5"N ; 9°23'49.4"E 41°54'45.7"N ; 9°23'19.7"E
Parcelles cadastrales concernées	AC 0046 AC 0043 AC 0379 OB 1040 OA 763 AE 0248 AI 0144

1.2.2 Nature du projet

La RT10 est la route territoriale reliant Lucciana à 20 kilomètres au sud de Bastia (Cismonte) à Bunifaziu (Pumonte) depuis Automne 2014 remplaçant la route nationale 198 dans le cadre du schéma directeur des routes territoriales de Corse 2011-2021.

La RT10 suit pratiquement de bout en bout la côte orientale de la Corse. Elle représente un axe structurant du réseau routier corse et possède un rôle économique de grande importance. Sur cet axe vient se connecter l'ensemble du réseau routier territorial ainsi que de nombreuses routes départementales.

La collectivité de Corse répond à une demande de la mairie de Ventiseri sur la sécurisation de la traverse de Ventiseri. Trois secteurs ont été identifiés : le secteur de l'agglomération de Travo au sud, le secteur de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) et le secteur de l'agglomération de Vix au sud.

1.2.2.1 Secteur de Travo

Plusieurs aménagements ont été étudiés sur le secteur de Travo. La première solution envisagée est un traitement de l'entrée d'agglomération avec la création d'un giratoire. La seconde solution est un aménagement de type chicane symétrique, la troisième est un aménagement de type chicane asymétrique.



Solution 1 : Aménagement d'entrée d'agglomération de type giratoire



Solution 2 : Aménagement d'entrée d'agglomération de type chicane symétrique



Solution 3 : Aménagement d'entrée d'agglomération de type chicane asymétrique

Figure 1 : Aménagements envisagés sur le secteur Travo (CdC, 2025)

1.2.2.2 Secteur de la ZAC

Le secteur de la ZAC est segmenté en 3 parties avec l'entrée nord, le « tourne-à-gauche » (TAG) entrée/sortie et la sortie sud. Sur ce secteur, les aménagements empièteront sur les accotements enherbés.

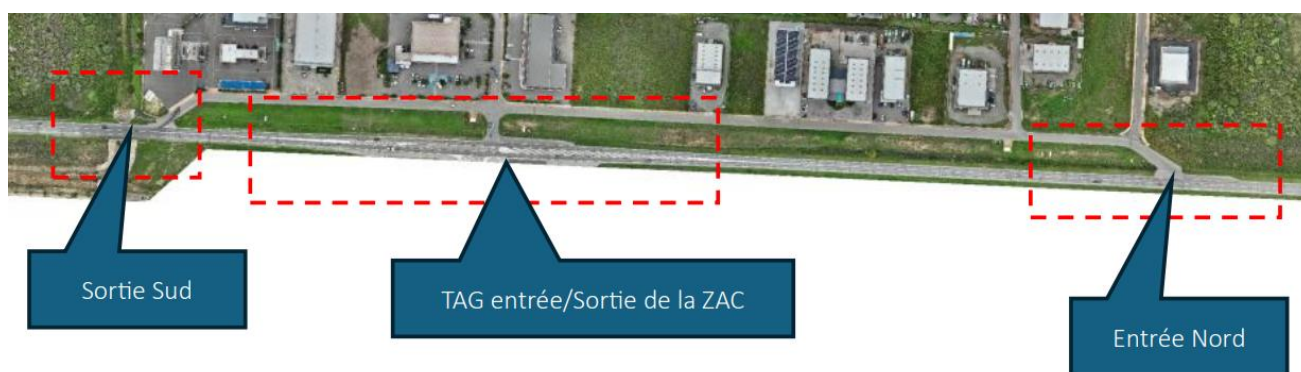


Figure 2 : Segments du secteur de la ZAC (CdC, 2025)

Au niveau de l'entrée nord et de la sortie sud de la ZAC, des îlots séparateurs seront aménagés sur la voie. Au niveau du TAG entrée/sortie de la ZAC, des chicanes seront créées.



Figure 3 : Aménagements prévus dans le secteur de la ZAC (CdC, 2025)

1.2.2.3 Secteur de l'agglomération de Vix

Sur la traverse de Vix, les études porteront sur des aménagements de type chicanes en entrée et en sortie ainsi que sur la mise en œuvre de trottoirs bilatéraux sur l'ensemble de la traverse.

1.2.3 Objectifs du projet

Le plan pluriannuel d'investissements des infrastructures de transport approuvé par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2017 prévoit des mesures de sécurisation des carrefours et points d'échange sur les routes territoriales. Le programme prévoit, notamment, des actions d'aménagement sur les points d'échange le long de la RT10 afin de fluidifier et sécuriser la circulation.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un aménagement de sécurité de type traitement de transition à l'approche de l'entrée d'agglomération, et ce en raison de son caractère accidentogène. Les aménagements permettront ainsi de renforcer la sécurité des usagers en diminuant la vitesse d'approche des véhicules ainsi qu'en fluidifiant la circulation au niveau de la commune.

1.2.4 Déroulé du projet

1.2.4.1 Phase chantier

Le chantier se déroulera en plusieurs étapes, débutant par le bornage précis des emprises concernées par les travaux. Des opérations préliminaires (prédiagnostic écologique) ont permis d'inclure le repérage des zones sensibles, en particulier les zones humides potentielles et les habitats naturels à enjeux.

Les travaux d'aménagement comprendront des interventions de terrassement modérées, la création d'infrastructures routières spécifiques (giratoires, chicanes, îlots séparateurs), et l'aménagement de trottoirs.

1.2.4.2 Phase exploitation

En phase exploitation, les nouveaux aménagements routiers assureront une sécurisation durable des secteurs traversés, avec une vitesse modérée à l'entrée et à la sortie de la commune. Des mesures d'accompagnement et de suivis écologiques seront mises en œuvre. Une gestion environnementale régulière sera assurée afin d'entretenir les espaces végétalisés et limiter la prolifération éventuelle d'espèces exotiques envahissantes, tout en assurant le suivi périodique de l'efficacité des dispositifs mis en place.

Ce suivi permettra d'adapter si nécessaire les mesures de gestion afin de garantir l'atteinte des objectifs environnementaux fixés initialement.

1.3 Présentation des aires d'étude

Trois périmètres sont pris en considération dans la présente note :

- Une **aire d'étude immédiate** : Elle représente la zone d'emprise initiale du projet, avant les mesures de réduction. Elle intègre les secteurs d'emprise directe du projet : les accès en cas d'opérations d'aménagement ou d'entretien spécifiques (élargissement ou confortement, débroussaillage, etc.), l'ensemble des zones de chantier, etc., ainsi que les secteurs d'emprise indirecte éventuels. Cette aire d'étude concentre la majorité des investigations naturalistes et des prospections de terrain ;
- Une **aire d'étude rapprochée** : Elle comprend la zone d'étude immédiate complétée d'une bande d'une largeur de 10 m de part et d'autre du bord de chaussée projet. Cette zone est prospectée par les naturalistes suivants différents niveaux de pression d'inventaire, en fonction des potentialités de présence d'enjeux de biodiversité significatifs et les potentiels impacts ;
- Une **aire d'étude éloignée**, qui intègre les secteurs où peuvent s'ajouter des effets éloignés ou induits (dérangement, etc.). Dans le cas présent, l'aire d'étude éloignée s'étend sur un rayon de 3 km autour du site d'étude, en fonction des thématiques étudiées. Cette aire est considérée pour appréhender les enjeux du territoire dans lequel s'insère le projet : zone d'influence immédiate, structuration paysagère, milieux naturels proches.



Figure 4. Présentation des aires d'étude, Biotope, 2025

2 Prédiagnostic du milieu naturel

2.1 Objectifs et méthode

2.1.1 Objectif et méthode

2.1.1.1 Objectifs

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur l'aire d'étude. Il consiste en :

- 1) Une recherche bibliographique, notamment via la consultation des bases de données naturalistes ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant l'aire d'étude ;
- 3) Un repérage par deux écologues confirmés du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié ;
- 5) Des recommandations pour la prise en compte et l'intégration des enjeux identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

2.1.1.2 Aspects méthodologiques

Conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagement, les prospections de terrain, sont « **proportionnés à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance de la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine** ».

Les prospections ont concerné les groupes de faune et la flore les plus représentatifs de la biodiversité de l'aire d'étude immédiate. Le nombre et les périodes de passage ont été adaptés au contexte du projet et aux enjeux écologiques pressentis.

Le tableau et la figure suivants indiquent les dates de réalisation et les groupes visés par les inventaires de la faune et de la flore sur le terrain dans le cadre du projet (cf. tableau ci-dessous).

À chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Dates et conditions des prospections de terrain

Dates des inventaires	Commentaires
Prédiagnostic écologique (6 passages dédiés)	
21/03/2025 06/05/2025 01/07/2025	Prospections ciblées sur les habitats et la flore patrimoniale. Cartographie des habitats, pointage GPS de la flore exotique envahissante et de la flore patrimoniale.

Dates des inventaires	Commentaires
25/02/2025	Prospection diurne à la recherche des oiseaux nicheurs et hivernants, amphibiens et mammifères terrestres Prospection nocturne à la recherche des amphibiens et des oiseaux nocturnes
02/04/2025	Prospection diurne à la recherche des oiseaux nicheurs, migrateurs et des autres groupes faunistiques
04/06/2025	Prospection diurne et nocturne à la recherche des oiseaux nicheurs, amphibiens, reptiles et des autres groupes faunistiques

Méthodes utilisées pour établir l'état initial - Généralités

Thématique	Description sommaire
Habitats naturels et de la flore	<u>Habitats</u> : relevés simples d'espèces végétales pour l'établissement d'un cortège permettant le rattachement aux habitats naturels semi-naturels ou artificiels listés dans les référentiels utilisés (CB, Eunis, PVF, référentiel régional, Natura 2000). <u>Flore</u> : liste d'espèces sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate couplée à des pointages au GPS et comptage d'effectifs pour les stations d'espèces floristiques remarquables
Insectes	Inventaire à vue et capture au filet avec relâché immédiat sur place pour les espèces à détermination complexe.
Amphibiens	Inventaire à vue des individus et détection par le son des espèces chanteuses. Recherche des habitats aquatiques favorables.
Reptiles	Inventaire à vue des individus en phase de thermorégulation ou en soulevant les différentes caches (planches, tôles, bâches...), soigneusement remises en place.
Oiseaux	Dénombrement des peuplements d'oiseaux chanteurs, inventaire acoustique et visuel des oiseaux hivernants. Recherche de rapaces, oiseaux d'eau ou autres oiseaux non chanteurs en pleine journée.
Chiroptères	Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé pour ce groupe dans le cadre de cette étude au vu de la saison. Seule une analyse des données existantes et des potentialités d'accueil des espèces a été réalisée.

Les expertises de terrain se sont déroulées pour l'ensemble des groupes mentionnés ci-dessus. La pression de prospection a permis de couvrir l'ensemble de l'aire dans des conditions d'observations toujours suffisantes. Eu égard à la taille de la zone d'étude (13,6 ha), et du caractère anthropisé du site, le prédiagnostic apparaît donc représentatif de la diversité écologique des milieux naturels locaux et de leur richesse spécifique.

2.1.2 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur la zone d'étude du projet et dans un rayon de 3 km alentours (aire d'étude éloignée), en fonction des zonages. Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme. Les cartes localisant l'aire d'étude par rapport aux zonages du patrimoine naturel sont disponibles à la suite du tableau ci-dessous.

2.1.2.1 Espaces naturels réglementés

3 zonages réglementaires se situent dans l'aire d'étude éloignée dont 2 sites Natura 2000 (ZSC) et 1 Arrêté de Protection de Biotope.

Tableau 2 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel, Biotope 2025

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires					
Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
SIC	FR9400581	Etang de Palo et cordon dunaire	218 ha	Couvre environ 10% de l'aire d'étude rapprochée	L'étang de Palo, âgé de 6000 ans environ, s'est formé par l'isolement d'une dépression côtière par un cordon sableux issu du charriage de matériaux détritiques, lors de la remontée de la mer pendant le réchauffement climatique pos-glaciaire (Würm). La nature des sols est hétérogène sur le site et on distingue cinq ensembles géomorphologiques : le plan d'eau, les sols caillouteux, les sols limoneux, les marécages et le cordon littoral sableux. Vulnérabilité : Le milieu dunaire est très fragile et subit l'assaut non contrôlé des véhicules 4x4. Les incendies ont aussi endommagé ces espaces par le passé tout comme la petite suberaie située près de la lagune. Grande diversité d'habitats d'eau saumâtre d'intérêt européen avec une lagune (habitat prioritaire), des marais périphériques, roselières, prés salés à Salicornes, cordons dunaires avec un magnifique peuplement de Genet de l'Etna, plages sablonneuses, etc... Richesses faunistiques et floristiques : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont : - une station de Corse de Kosteletskia à cinq fruits (<i>Kosteletzkya pentacarpus</i>), annexe II, - une belle population de Tortue boueuse (<i>Emys orbicularis</i>) (annexe II) et la présence de l'Aphanius de Corse - oiseaux d'eau d'intérêt européen (annexe I de la Directive Oiseaux) ; Le pâturage aux alentours de la lagune et la suberaie permettent le maintien de milieux ouverts favorables à des espèces comme la Tortue d'Hermann (annexe II).

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires

Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
SIC	FR9402014	Grand herbier de la côte orientale	43 079 ha	1,4 km au nord-est	Le périmètre de consultation intègre la majeure partie d'un herbier de posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>) qui constitue un écosystème unique en Méditerranée en raison de sa surface et de son état de conservation. L'intérêt est renforcé par les échanges entre la zone de frayère et d'abri que constitue l'herbier, et les zones de nourrissage que sont les lagunes côtières de la Plaine Orientale. Vulnérabilité : A proximité du site, l'importance du trafic maritime dans le canal de Corse et les dégazages sauvages des cuves observés de manière chroniques sont des éléments à prendre en compte pour la gestion des habitats et notamment les bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine. La présence d'activités de pêche au chalut sur ce périmètre est également susceptible de dégrader l'herbier. A noter que les macrodéchets, et plus particulièrement les sacs plastiques, retrouvés en mer sont susceptibles d'être assimilés à des bancs de méduses et avalés par les Tortues Caouannes, pouvant provoquer l'obstruction du tube digestif. L'herbier de Posidonies de la côte Est constitue l'écosystème clef de cette zone marine. En effet, les différents rôles intrinsèques de cet écosystème (producteur d'oxygène, source de nourriture, abri, frayère, nurserie, stabilisation des fonds, protection des côtes, puits de carbone, maintien de la clarté des eaux) couplés aux dimensions remarquables de cet herbier (près de 40 000 hectares d'un seul tenant), révèlent l'importance de ce milieu pour l'ensemble du littoral de la Plaine Orientale. La préservation de cet écosystème contribue au maintien de nombreuses espèces qui en dépendent. Des espèces comme la grande Nacre (<i>Pinna nobilis</i>) ou la tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>), qui sont des espèces d'intérêt communautaire, sont régulièrement observées dans ce périmètre. On peut également y rencontrer de nombreuses autres espèces de poissons, d'échinodermes, de crustacés, de mollusques. Le bon fonctionnement de cet écosystème est le garant de la conservation d'intérêts économiques majeurs, notamment halieutiques car il assure également une continuité avec l'ensemble des lagunes littorales présentes (réserve de Biguglia, étangs de Diane et d'Urbino).

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires

Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
APB	FR3800544	Cordon dunaire de Solaro et marais de Leccia	25 ha	1,6km au sud	Ensemble de milieux dunaires et de zones humides littorales abritant une importante diversité d'oiseaux (Martin pêcheur d'Europe, Goéland d'Audouin, Grèbe castagneux...), des amphibiens (Rainette sarde), des reptiles patrimoniaux tels que la tortue d'Hermann et une grande diversité d'odonates. Plusieurs espèces végétales protégées y ont été recensées (<i>Tamarix africana</i>, <i>Genista aetenensis</i>...).

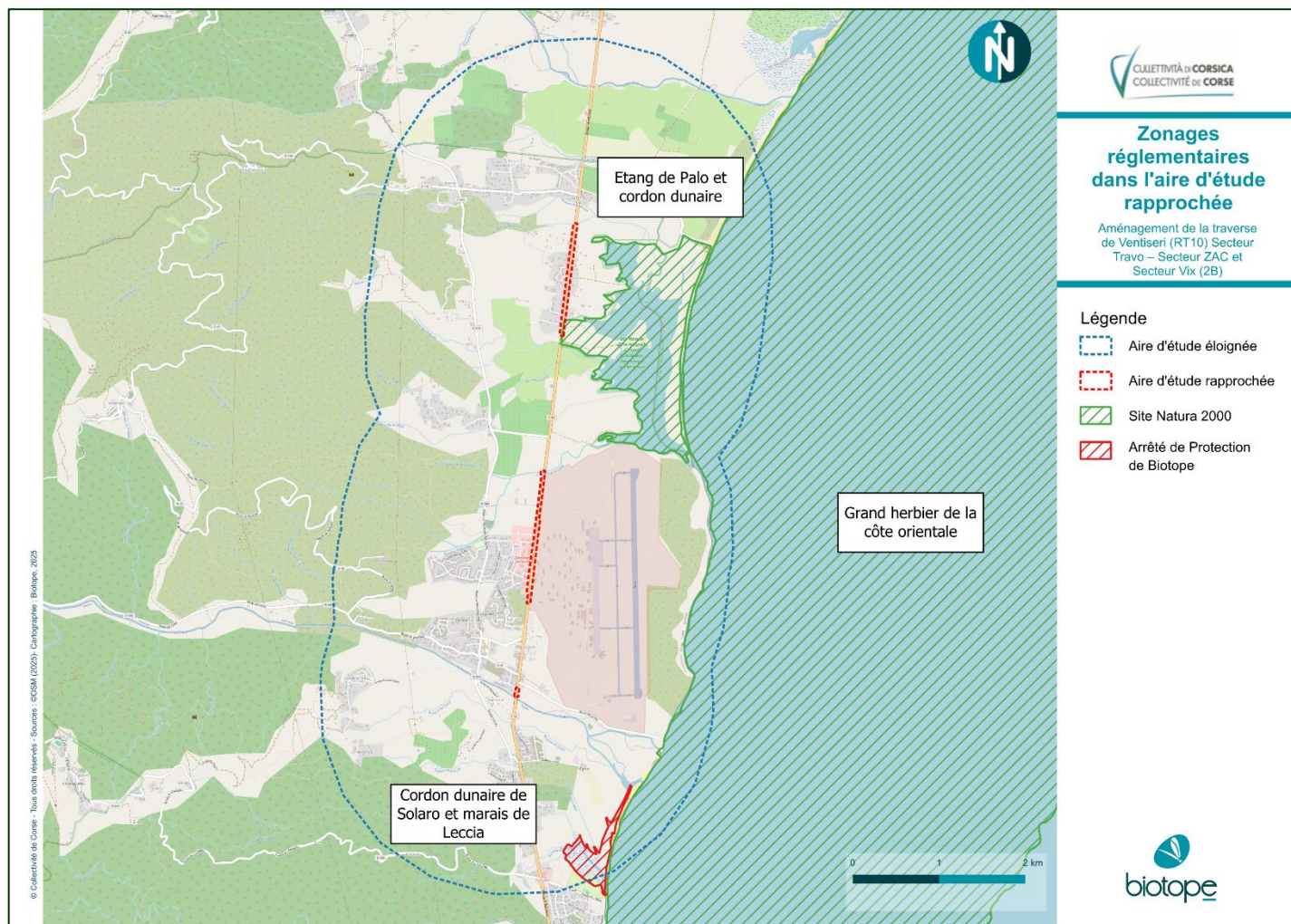


Figure 5 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel, Biotope 2025

2.1.2.1 Espaces naturels d'inventaire

3 ZNIEFF de type 1 sont présentes dans l'aire d'étude éloignée.

Tableau 3 : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel, Biotope 2025

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires					
Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
ZNIEFF de type 1	940004091	Etang et zone humide de Palo	317 ha	Mitoyen à l'aire d'étude rapprochée à l'est	Cette grande zone lagunaire est située à proximité de la base aérienne de Solenzara. Elle comprend un étang de plus de 100 hectares encadrés au nord par la plus vaste sansouïre de Corse (40 ha). L'étendue d'eau peu profonde, de forme allongée, est partagée en deux par la presqu'île d'Isola. Au sud de l'étang, en arrière d'un cordon dunaire, une zone humide occupe l'espace jusqu'à l'embouchure du Travo. L'étang reçoit dans sa partie nord, des eaux de ruissellement qui transitent par une zone marécageuse. En outre, il reçoit plusieurs petits ruisseaux (Tagnacane, Stangone, Milelli). La zone marécageuse au nord de l'étang est en relation avec les marais adjacents à l'embouchure de l'Abatesco et la communication avec la mer se fait à l'extrême sud de l'étendue d'eau. Les rives ouest et sud de l'étang ainsi que la presqu'île sont couvertes d'un maquis allant de la cistaie à la suberaie. Sur le lido, un boisement de pins longe la rive. Au nord du périmètre, le milieu est recouvert d'une mosaïque de roselières, jonçailles, et enganes cernés par des tamaris. L'étang est occupé par un herbier à ruppias. Au sud, le maquis alterne avec des zones marécageuses fortement arborées (iris, joncs, typhas, phragmites...), le lido devient caillouteux et il se recouvre de lentisques et de ronces.

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires

Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
ZNIEFF de type 1	940013177	Station de <i>Genista aetenensis</i> de la marine de Solaro et de l'embouchure du Travo	166 ha	Mitoyen à l'aire d'étude rapprochée au sud	Le site comprend : l'étang de Leccia, le cordon littoral de Solaro et l'embouchure du Travo entre le pont sur la RN 198 et la mer. Le cordon littoral est colonisé par : - un groupement à chiendent des plages (<i>Elytrigia juncea</i>) et échinophore (<i>Echinophora spinosa</i>) avec comme espèces compagnes la luzerne maritime (<i>Medicago marina</i>) et le diotis (<i>Achillea maritima</i>) ; - une zone à oyat (<i>Ammophila arundinacea</i>) relictuelle, en raison de l'érosion naturelle et anthropique due aux passages de véhicules tout terrain, qui subsiste de façon ponctuelle ; - plus en arrière, au niveau des sables fixés, un mince ourlet discontinu à scrophulaire rameuse (<i>Scrophularia ramosissima</i>) et immortelle d'Italie (<i>Helichrysum italicum</i>) ; - puis : • dans la moitié sud du site, une forêt dunale à pins maritimes (<i>Pinus pinaster</i>) (habitat prioritaire) en mosaïque avec une garrigue à hélianthème (<i>Halimium halimifolium</i>). • dans la partie centrale, une tamarigaie (<i>Tamarix africana</i>) bordée d'aulnes glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), avec comme particularité, la présence du genêt de l'Etna (<i>Genista aetnensis</i>), • enfin, dans la moitié nord, des haies, séparant le cordon des prairies, constituées de ronciers (<i>Rubus ulmifolius</i>) en mosaïque avec des essences du maquis ou des tamaris. Plus en arrière, tout au long du cordon, s'étendent de vastes prairies pâturées par des bovins, plus ou moins humides. L'extrémité sud du site est occupée par un marais de plusieurs hectares (le marais de Leccia) comprenant des roselières dans sa partie terminale de vastes peuplements à tamaris et des prairies humides à carex et à joncs. Les berges du Travo sont, en partie, occupées par une ripisylve (à aulnes, peuplier noir et osier). Entre les blocs rocheux et sur les zones graveleuses soumises aux fortes eaux du régime nival du Travo, les thérophytes sont abondantes. On note également à ce niveau, la présence de quelques espèces plus fréquentes à des étages de végétations supérieurs, dont les graines ont été transportées par les eaux de la rivière : <i>Mercurialis corsica</i>, <i>Helleborus lividus ssp. corsicus</i>, <i>Anthyllis hermanniae</i>, <i>Santolina corsica</i>, <i>Cardamine graeca</i>, <i>Buplevrum fruticosum</i>. Enfin, en arrière du niveau maximum atteint par les crues du Travo, s'installent des pteridaies et/ou des ronciers et/ou des cistaies. Ces dernières, d'abord clairsemées, sont de

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires

Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
					plus en plus denses au fur et à mesure que l'on s'éloigne du lit majeur du fleuve. Elles correspondent à des stades de dégradation de la forêt de chêne-liège ou d'oliveraies, dont quelques lambeaux subsistent par endroits. La zone déjà classée en ZNIEFF est riche en espèces végétales et en habitats déterminants. Les éléments patrimoniaux les plus remarquables sont : la forêt dunale à pin maritime, les tamaricaies et la présence du genêt de l'Etna. L'extension de la ZNIEFF au cours terminal du Travo se justifie par la présence d'espèces animales remarquables et déterminantes, avec notamment : une libellule (<i>Lestes macrostigma</i>), une population qui semble importante de tortue d'Hermann, la présence de cistudes, de poissons (la Blennie fluviatile et la Truite macrostigma), de certains oiseaux dont le petit gravelot. La flore est également riche de plusieurs espèces végétales déterminantes (mercuriale de Corse, grande vesce, cardamine grecque, sérapias méconnu) et d'habitats (dont les forêts galeries à aulne glutineux, aulne cordé, peuplier noir et osier), également déterminants et qui sont présents tout au long du cours terminal du Travo. La surface du site est assez importante. Les milieux sont diversifiés (dunes, prairies plus ou moins humides, garrigues, maquis, pinède, zones humides, ripisylve,) et disposent d'une bonne surface d'expression. Les formations végétales présentes le long du Travo, relativement denses par endroits et parfois impénétrables sont propices à la faune sauvage. Les prairies humides de la basse plaine ont également été ajoutées, car elles offrent un élément de diversité supplémentaire avec des groupements végétaux divers, variant avec la microtopographie et la durée d'inondation des terrains ; et une assez grande diversité floristique, avec entre autres <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> (espèce déterminante). Ces milieux ont une grande valeur écologique pour les chaînes de consommateurs : insectes et oiseaux. Les contours ont été définis de manière à intégrer le plus largement possible les espèces et les habitats déterminants, tout en essayant (dans la mesure du possible) de se caler sur des éléments physiques facilement repérables dans le paysage : route, talweg, canal.

Patrimoine naturel : Périmètres écologiques d'inventaires

Type	Numéro	Nom	Surface totale	Distance entre le zonage et la zone d'étude rapprochée	Intérêt écologiques connus
ZNIEFF de type 1	940004090	Embouchures et zones humides du Fium'Orbu et de l'Abatesco	161 ha	1,4 km au nord-est	Ce vaste complexe de zones humides est situé de part et d'autre des embouchures du Fium'Orbu et de l'Abatesco. On distingue l'étang de Gradugine situé entre le Fium'Orbu et l'Abasteco, les marais de Cana attenants à Gradugine, l'estuaire du Fium'Orbu et une zone marécageuse au sud de l'embouchure de l'Abatesco qui s'étend presque jusqu'à l'étang de Palo. L'étang de Gradugine est alimenté directement par les eaux de ruissellement transitant par les marais de Cana en partie drainés, par le Fium Orbu, et par l'Abasteco dont un mince diverticule rejoint le sud de l'étang. L'ensemble est composé de différents types de milieux : - aulnaies denses et étendues le long des deux fleuves, à proximité de l'étang de Gradugine, et dans le sud de la zone ; - boisements importants de tamaris autour des zones d'eau libre ; - roselières (massettes, roseaux, iris) dans les marais et autour des bras d'alimentation ou d'évacuation de l'étang de Gradugine ; - prairies très humides avec des fasciès à joncs (marais de Cana) ; - gazons maritimes plus ou moins dégradés sur le lido (agropyrum) ; - herbier d'espèces dulçaquicoles (potamots, myriophylles) dans l'étang de Gradugine.

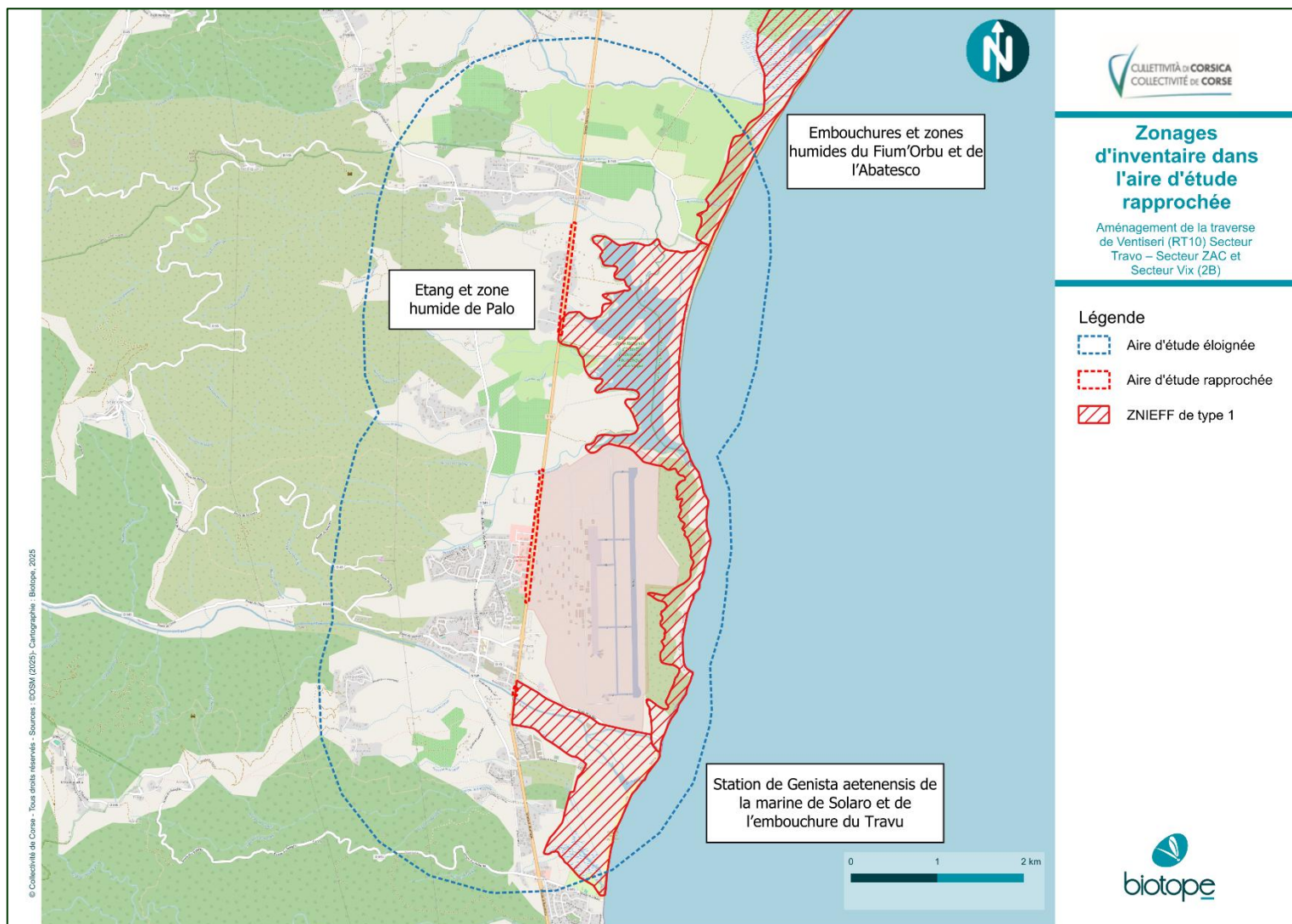


Figure 6 : Zonages d'inventaire localisés dans l'aire d'étude éloignée, Biotope 2024

2.1.3 Continuités écologiques

L'aire d'étude éloignée englobe partiellement deux grands réservoirs de biodiversité de basse altitude, l'un au nord contenant l'étang de Palo et les zones humides associées, l'autre au sud contenant l'embouchure du Travo et les zones humides et habitats associés. Ces deux réservoirs de biodiversité sont reliés par un corridor écologique de basse altitude. Le réservoir de biodiversité au Nord de l'aire d'étude éloignée englobe la totalité de l'aire d'étude rapprochée dans le secteur de Vix.

Notons par ailleurs la présence d'un petit réservoir de biodiversité des piémonts et vallées au Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée.

Points de vigilance / Commentaires

L'aire d'étude rapprochée est en partie contenue dans un réservoir de biodiversité. Néanmoins, la RT10 constitue déjà une barrière écologique importante entre les parties Est et Ouest de ce réservoir. L'essentiel de l'aire d'étude rapprochée reste bien urbanisé et anthropisé.

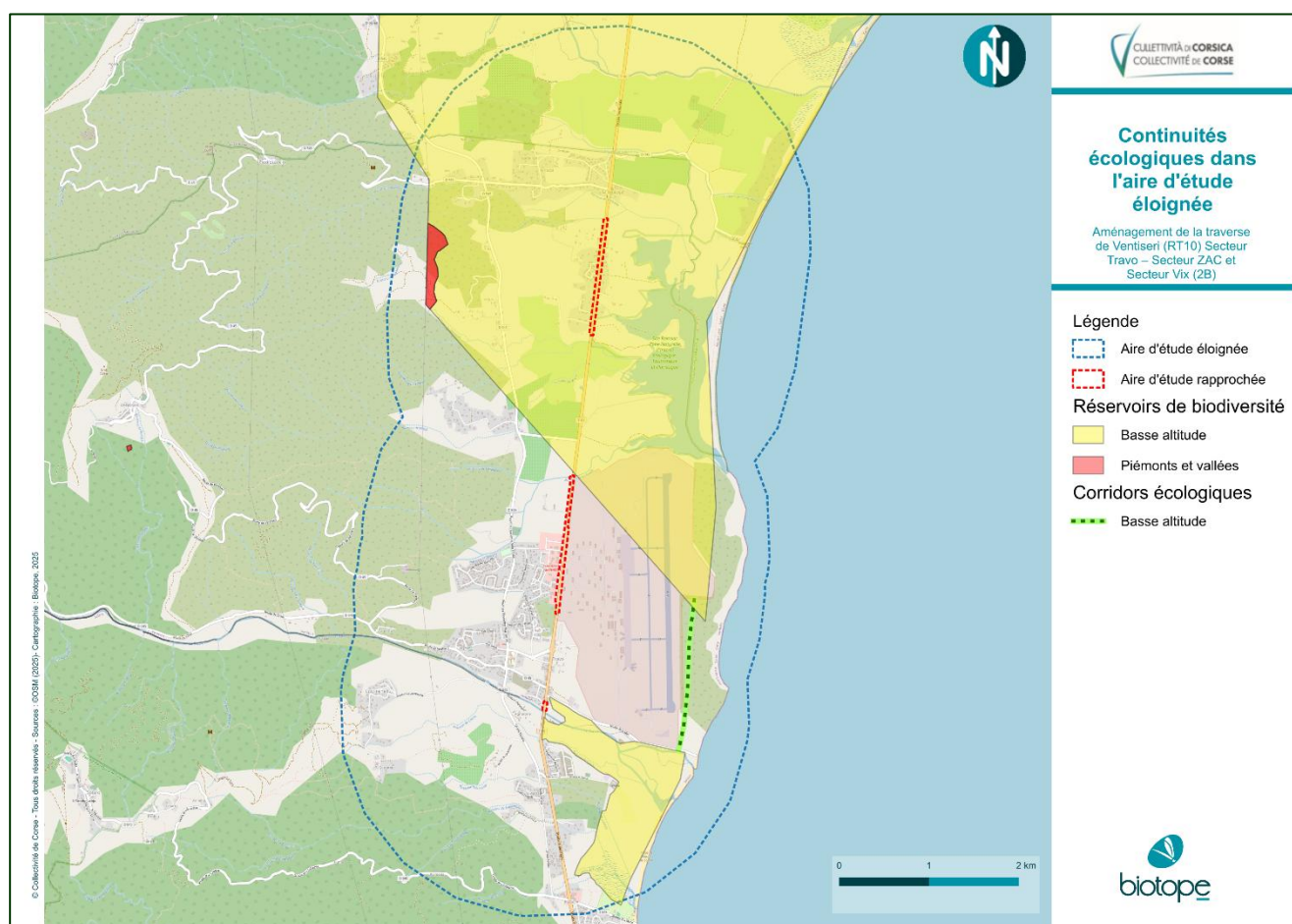


Figure 7 : TVB au droit de l'aire d'étude éloignée, Biotopie 2025

2.1.4 Bilan des données bibliographiques faune et flore

Les enjeux autour de l'aire d'étude rapprochée sont multiples et modérés à très forts. Des espèces protégées et patrimoniales sont présentes, bien que l'état des connaissances soit incomplet par défaut de prospections dans ce secteur.

Bilan des données disponibles		
Bibliographie et données publiques disponibles relatives au site d'étude		
Flore 28 espèces	(Source : INPN, 2025)	Anacamptide odorante (<i>Anacamptis fragrans</i>) Anacamptide à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>) Anacamptide bouffon (<i>Anacamptis morio</i>) Anémone couronnée (<i>Anemone coronaria</i>) Céraiste de Soleirol (<i>Cerastium soleirolii</i>) Clinopode à feuilles de menthe (<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>sylvaticum</i>) Coronille de Valence (<i>Coronilla valentina</i>) Glaïeul douteux (<i>Gladiolus dubius</i>) Kickxie variable (<i>Kickxia commutata</i>) Mercuriale de Corse (<i>Mercurialis corsica</i>) Muscari négligé (<i>Muscari neglectum</i>) Néotinée lactée (<i>Neotinea lactea</i>) Néotinée maculée (<i>Neotinea maculata</i>) Laurier rose (<i>Nerium oleander</i>) Ophrys tenthrède (<i>Ophrys tenthredinifera</i>) Orchis mâle (<i>Orchis mascula</i>) Orobanche du genêt (<i>Orobancha rapum-genistae</i>) Renoncule à feuilles d'ophioglosse (<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>) Sérapias en cœur (<i>Serapias cordigera</i>) Sérapias langue (<i>Serapias lingua</i>) Sérapias négligé (<i>Serapias neglecta</i>) Sérapias à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>) Sérapias en soc (<i>Serapias vomeracea</i>) Spiranthe d'automne (<i>Spiranthes spiralis</i>) Germandrée arbustive (<i>Teucrium fruticans</i>) Germandrée de Marseille (<i>Teucrium massiliense</i>) Vesce très élevée (<i>Vicia altissima</i>) Vesce à folioles étroites (<i>Vicia angustifolia</i>)
Lépidoptères rhopalocères 23 espèces		<i>Papilio hospiton</i>
Odonates 29 espèces		<i>Brachytron pratense</i> <i>Coenagrion pulchellum</i> <i>Coenagrion scitulum</i> <i>Lestes macrostigma</i>
Orthoptères 29 espèces		<i>Gryllotalpa</i> sp. <i>Natula averni</i>

Amphibiens 4 espèces	Crapaud vert Discoglosse sarde Grenouille de Berger Rainette sarde	
Reptiles 8 espèces	Cistude d'Europe Couleuvre helvétique corse Couleuvre verte et jaune Lézard tyrrhénien Tarente de Maurétanie Tortue caouanne Tortue d'Hermann	
Mammifères terrestres 6 espèces	Hérisson d'Europe	
Chiroptères 3 espèces	Molosse de Cestoni Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl	
Oiseaux 188 espèces	Aigle royal Autour des palombes Balbuzard pêcheur Busard des roseaux Chardonneret élégant Cincle plongeur Cisticole des joncs Engoulevent d'Europe Effraie des clochers Faucon hobereau Faucon pèlerin Fauvette mélanocéphale Fauvette pitchou Goéland d'Audouin Guêpier d'Europe Linotte mélodieuse Oedicnèm criard Pie-grièche à tête rousse Pie-grièche écorcheur Pipit rousseline Torcol fourmilier Tourterelle des bois Venturon corse Verdier d'Europe	
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; DH 2 & 4 : Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats ; DO1 : Annexe 1 de la Directive Oiseaux ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; DD : Données insuffisantes ; Rareté : CC : très commun, C : commun, PC : peu commun, R : rare, RR : très rare ; Det. : Déterminant ZNIEFF		
État des connaissances		
FAIBLE	MOYEN ou VARIABLE	BON

2.1.5 Expertises de terrain

2.1.5.1 Principaux habitats présents

Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :



Maquis haut x Matorrals à Chêne liège (22,57%)

Il s'agit d'un matorral dense dont la strate arborée, caractéristique du *Quercion suberis*, est majoritairement constitué du Chêne liège (*Quercus suber*). Le cortège arbustif est dense et impénétrable, composé de Cistes de Montpellier (*Cistus monspeliensis*), de Filiaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*), de Bruyère arborescente (*Erica arborea*), de Genêt velu (*Cytisus villosus*) et de Lentisque (*Pistacia lentiscus*), formant une strate buissonnante riche en essences pionnières du *Ericion arborea*. Cet habitat se localise principalement au centre de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat recouvre 4,81 ha soit 22,57 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est faible.**



Jardins domestiques (20,90%)

Jardins domestiques : habitats généralement de petites surfaces (souvent <0,5 ha), caractérisés par une flore diversifiée associant espèces cultivées, pelouses, friches, parterres ornementaux, ainsi que des éléments anthropiques (chemins, petites constructions). Ils sont situés au contact immédiat des habitations.

Cet habitat est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude. Toutefois, en raison du caractère privé des jardins, les prospections y ont été fortement restreintes.

Cet habitat recouvre 4,45 ha soit 20,90 % de l'aire d'étude. **Il représente un enjeu négligeable.**



Réseaux routiers (13,30%)

Ensemble des surfaces imperméables utilisées à des fins de circulation routière. Cet habitat se localise sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat constitue 2,83 ha soit 13,30 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est nul.**

Principaux milieux présents



Constructions (12,88%)

Ensemble des constructions (habitations, lieux de stockages, trottoirs) localisées sur toute l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat occupe 2,74 ha, soit 12,88 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est nul.**



Végétations herbacées anthropiques (12,71%)

Les végétations herbacées anthropiques sont composées d'espèces principalement rudérales, adaptées aux milieux perturbés et aux sols remaniés. La strate herbacée, souvent dense, regroupe un cortège typique des habitats influencés par l'homme (*Sisymbrietea officinalis*). Parmi la flore caractéristique, on retrouve la Carotte sauvage (*Daucus carota*), l'Inule visqueuse (*Dittrichia viscosa*), l'Érodium musqué (*Erodium moschatum*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), des Fumeterres (*Fumaria* sp.), le Galactites tomenteux (*Galactites tomentosus*), ainsi que plusieurs Géraniums, notamment le Géranium disséqué (*Geranium dissectum*) et le Géranium Herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*). Cet habitat se localise principalement aux abords des routes, des habitations et plus largement dans tout espace soumis à une influence urbaine ou périurbaine, sur toute l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 2,71 ha soit 12,71 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est faible.**



Jachères (5,69%)

Habitat constitué de surfaces anciennement cultivées laissées temporairement à l'abandon, permettant l'installation d'une végétation herbacée spontanée. La strate végétale est composée d'espèces rudérales et de messicoles, adaptées aux sols remaniés et souvent enrichis. On y rencontre fréquemment des espèces comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Avoine barbue (*Avena barbata*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Galactites tomenteux (*Galactites tomentosus*), ou des Lamiacées et Fabacées pionnières. Cet habitat est présent de manière notable au nord de l'aire d'étude rapprochée.

Il recouvre 1,21 ha, soit 5,69 % de l'aire d'étude. Il représente **un enjeu faible.**

Principaux milieux présents



Terrains en friche (3,68%)

Ces habitats correspondent à des surfaces anciennement exploitées puis laissées à l'abandon, favorisant le développement d'une végétation spontanée. La strate herbacée, comparable à celle des végétations herbacées anthropiques, s'en distingue par une densité et une hauteur plus importantes, traduisant un stade plus avancé de colonisation. La flore comprend notamment, en plus de celles citées dans les végétations herbacées anthropiques : le Lin cultivé (*Linum usitatissimum*), l'Avoine barbue (*Avena barbata*), le Millet étalé (*Oloptum miliaceum*), la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), ainsi que diverses espèces pionnières. La strate arbustive, bien que discrète, est également représentée par quelques individus épars, témoignant d'une dynamique de fermeture progressive de ces milieux. Cet habitat se localise de manière éparse sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat occupe 0,78 ha soit 3,68 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est faible.**



Ronciers (1,79%)

Cet habitat est constitué de fourrés denses dominés par des Ronce (*Rubus sp.*), formant une strate arbustive impénétrable et continue. Ces formations se développent généralement sur des sols riches en matière organique, en friche ou en lisière, et traduisent un stade de recolonisation avancé. Cet habitat se localise de manière éparse sur l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 0,38 ha soit 1,79 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**



Forêts riveraines et forêts galeries (1,44%)

Cet habitat correspond aux formations boisées bordant les cours d'eau, installées sur des sols alluviaux humides et régulièrement inondés. La strate arborée est majoritairement dominée par le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolius*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), formant une voûte végétale dense et ombragée. La strate arbustive est bien représentée, notamment par le Saule pourpre (*Salix purpurea*), particulièrement présent aux abords immédiats du fleuve, sur les bancs de graviers. Cet habitat est exclusivement présent au sud de l'aire d'étude rapprochée, en ripisylve le long du fleuve du Travu.

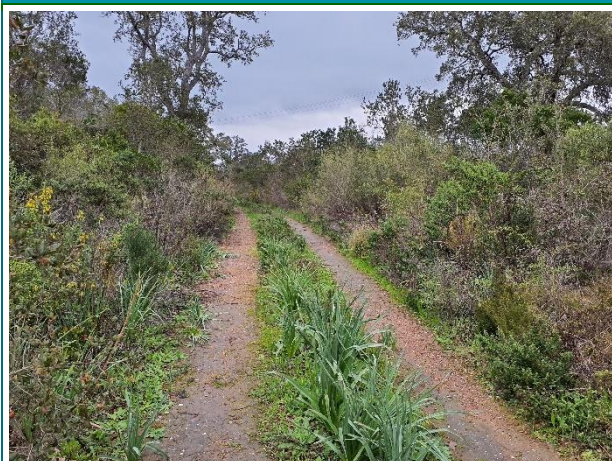
Cet habitat représente 0,31 ha soit 1,44 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est faible.**

Ronciers x Fourrés (1,11%)

Fourrés d'espèces indigènes en mosaïque avec les ronciers, dont l'habitat est décrit précédemment. Cet habitat se localise notamment au nord de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 0,24ha soit 1,11 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**

Principaux milieux présents



Sentiers, zones piétinées (0,96%)

Il s'agit des différents chemins d'accès sur des espaces non imperméabilisés. Ce type de milieu est reconnaissable par les zones dévégétalisées, en partie, par l'action de piétinement. La végétation peut également être présente mais de manière plus éparse.

Cet habitat représente 0,20 ha soit 0,96 % de l'aire d'étude. **L'enjeu est négligeable.**

Canal (0,87%)

Cet habitat d'origine anthropique est en assec. Sa structure imperméable empêche la végétation de s'y développer. Il se localise au sud de l'aire d'étude rapprochée.

Cet habitat représente 0,19 ha soit 0,87 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est nul.**

Ronciers x Terrains en friche (0,68%)

Il s'agit d'une mosaïque de ronciers et de terrains en friche dont les habitats sont décrits précédemment. Cet habitat se localise au nord de l'aire d'étude rapprochée.

Il représente 0,14 ha soit 0,68 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est faible.**

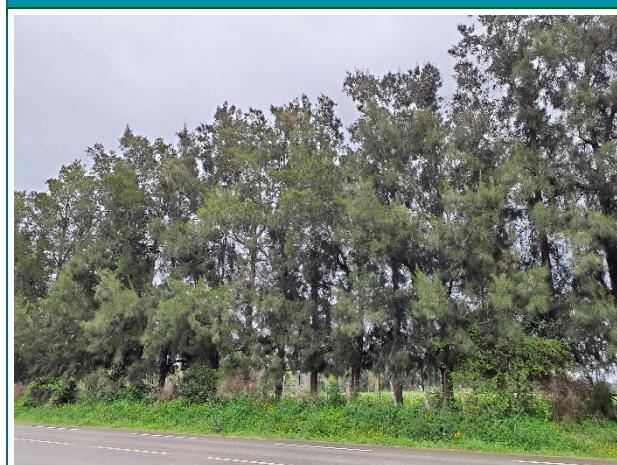


Fleuve (0,63%)

Cet habitat correspond au fleuve du Travu. Son débit y est rapide et la végétation aquatique ne se développe pas dans le lit du cours d'eau.

Il représente 0,13 ha soit 0,63 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est nul.**

Principaux milieux présents



Plantation de Filao (0,59%)

Cet habitat correspond à des alignements ou haies constitués de Filao de Cunningham (*Casuarina cunninghamiana*), essence exotique utilisée à des fins de protection contre le vent, de délimitation parcellaire ou d'ornement. La strate arborée est dominée de manière quasi monospécifique par le Filao, formant des rideaux denses et linéaires. La strate arbustive et herbacée y est généralement peu développée, limitée à quelques espèces rudérales ou adventices tolérant l'ombre et la sécheresse du sol. Cet habitat se localise au nord de l'aire d'étude rapprochée.

Il représente 0,13 ha soit 0,59 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**

Haies d'espèces indigènes (0,17%)

Cet habitat correspond à des haies arbustives constituées d'essences méditerranéennes spontanées, formant des linéaires denses en bordure de parcelles ou d'habitations. La strate arbustive est principalement composée de Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), de Filaire à feuilles étroites (*Phillyrea angustifolia*) et de Myrte commun (*Myrtus communis*), parfois associés à d'autres arbustes méditerranéens pionniers. La strate herbacée, souvent clairsemée, est constituée d'espèces rudérales. Ces haies se situent en bordure d'habitations, dans le nord de l'aire d'étude rapprochée.

Il représente 0,04 ha soit 0,17 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**

Fossé en eau (0,04%)

Cet habitat correspond à des fossés creusés à des fins de drainage ou d'irrigation, présentant un assec estival marqué mais maintenant une humidité suffisante au printemps pour le développement d'une végétation aquatique spécifique. La strate aquatique et hélophyte y est constituée d'espèces adaptées aux milieux temporaires, parmi lesquelles la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), espèce protégée à l'échelle nationale, observée dans la continuité de ce fossé en dehors de l'aire d'étude rapprochée. Cet habitat est présent au sud de l'aire d'étude rapprochée.

Il représente 0,01 ha soit 0,04 % de l'aire d'étude. **Son enjeu est négligeable.**

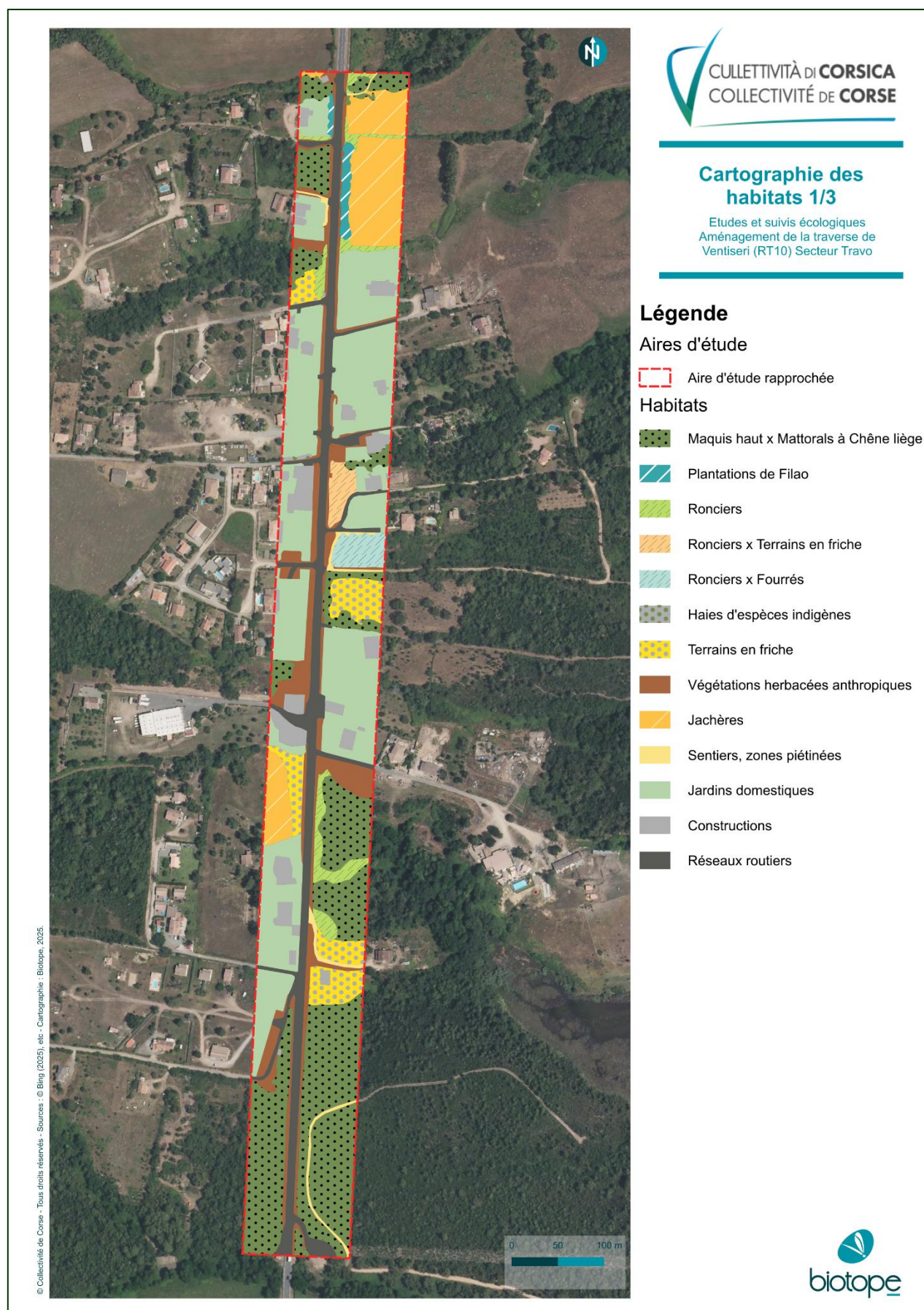


Figure 8 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux (Partie 1/3), Biotope 2025



Figure 9 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux (Partie 2/3), Biotope 2025



Figure 10 : Cartes des habitats naturels et de leurs enjeux (Partie 3/3), Biotope 2025

2.1.5.1 Flore

Flore

Les éléments qui suivent expriment des espèces relevées sur site

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?

OUI / NON

Fonctionnalité écologique

Attractivité pour les différentes sous-trames

L'aire d'étude est relativement déconnectée des milieux naturels situés à proximité. En effet, l'aire d'étude s'inscrit dans un contexte principalement urbain mêlant habitations et accès routiers sur l'ensemble du projet. Quelques milieux naturels sont en revanche présents notamment au sud de l'aire d'étude rapprochée. Ces milieux, constitués de fleuves, ripisylves et autres boisements sont en continuité écologique avec les milieux alentours au-delà de l'aire d'étude éloignée.

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires

Il est important de noter la présence de 9 espèces d'origine exotique à caractère envahissant ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée : Mimosa argenté (*Acacia dealbata*), Canne de Provence (*Arundo donax*), Bignone (*Campsis radicans*), Filao de Cunningham (*Casuarina cunninghamiana*), Oponce figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*), Oxalide pied-de-chèvre (*Oxalis pes-caprae*), Phytolaque d'Amérique (*Phytolacca americana*), Pittosporum tobira (*Pittosporum tobira*), Sénéçon anguleux (*Senecio angulatus*), Morelle faux chénopode (*Solanum chenopodioides*), Yucca (*Yucca sp.*).

Usages

Usages connus

- Habitation
- Circulation
- Agriculture/Elevage
- Promenade

Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?

OUI / NON

Des habitats caractéristiques de zones humides sont présents au sud de l'aire d'étude, en bordure du Travu (Forêts riveraines et forêts galeries).
On notera également la présence d'habitats dits « pro parte » constitués de : jachères, fourrés et autres terrains en friches parsemés sur l'aire d'étude rapprochée.

Diversité		Faible/Moyenne/Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces potentielles à retenir	
Friches	Spiranthe d'automne (<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827)	Espèce commune en Corse Se développe au sein des pelouses, fruticées ouvertes et friches Observable de septembre à novembre Enjeu patrimonial Faible
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Des inventaires complémentaires sont nécessaires pour confirmer l'absence/présence des espèces patrimoniales potentielles aux périodes favorables (<i>Spiranthes spiralis</i>). Au total, 7 espèces patrimoniales ont été observées : Sérapias en forme de cœur (<i>Serapias cordigera</i>), Sérapias négligé (<i>Serapias neglecta</i>), Sérapias langue (<i>Serapias lingua</i>), Sérapias à petites fleurs (<i>Serapias parviflora</i>), Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>), Anacamptide papillon (<i>Anacamptis papilionaceae</i>) et Anacamptide à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>). Seules les 3 espèces Sérapias à petites fleurs, Sérapias négligé et Renoncule à feuilles d'Ophioglosse sont des espèces protégées à l'échelle nationale. La Sérapias en forme de cœur est classée NT sur la liste rouge nationale de la flore vasculaire. Les 3 autres espèces citées sont des espèces déterminantes ZNIEFF et n'impliquent aucune contrainte réglementaire.		



Anacamptide à fleurs lâches
(*Anacamptis laxiflora*)



Anacamptide papillon
(*Anacamptis papilionaceae*)
Photo prise hors site



Sérapias en forme de cœur
(*Serapias cordigera*)
Photo prise hors site



Sérapias langue
(*Serapias lingua*)



Sérapias à petites fleurs
(*Serapias parviflora*)

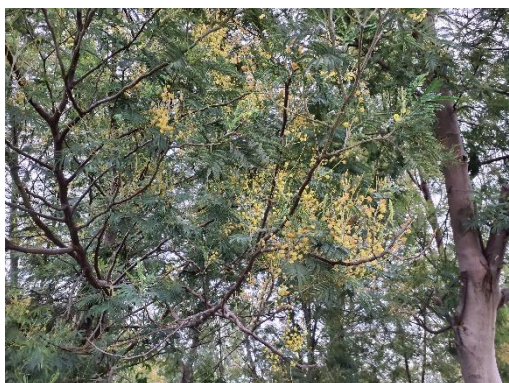


Sérapias négligé
(*Serapias neglecta*)



Renoncule à feuilles d'ophioglosse
(*Ranunculus ophioglossifolius*)

Il est à noter cependant que plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Au total, 11 espèces exotiques envahissantes ont été observées : Mimosa argenté (*Acacia dealbata*), Canne de Provence (*Arundo donax*), Bignone (*Campsis radicans*), Filao de Cunningham (*Casuarina cunninghamiana*), Oponce figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*), Oxalide pied-de-chèvre (*Oxalis pes-caprae*), Phytolaque d'Amérique (*Phytolacca americana*), Pittosporum tobira (*Pittosporum tobira*), Sénéçon anguleux (*Senecio angulatus*), Morelle faux chénopode (*Solanum chenopodioides*), Yucca (*Yucca sp.*).



Acacia argenté
(*Acacia dealbata*)



Canne de Provence
(*Arundo donax*)



Bignone
(*Campsis radicans*)



Filao de Cunningham
(*Casuarina cunninghamiana*)



Fiquier de barbarie
(*Opuntia ficus-indica*)



Oxalide pied de chèvre
(*Oxalis pes-caprae*)



Phytolacca d'Amérique
(*Phytolacca americana*)



Pittosporum tobira
(*Pittosporum tobira*)



Sénéçon anguleux
(*Senecio angulatus*)
Photo prise hors site



Morelle faux chénopode
(*Solanum chenopodioides*)
Photo prise hors site



Yucca
(*Yucca sp.*)

Enjeu de conservation

Diversité faible, Enjeu faible à moyen



Figure 11 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 1/4), Biotope 2025



Figure 12 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 2/4), Biotope 2025



Figure 13 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 3/4), Biotope 2025



Figure 14 : Cartes des enjeux pour la flore (Partie 4/4), Biotope 2025

2.1.5.2 Faune

Insectes		
Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieux ouverts, friches et pelouses	Orthoptères : <i>Chorthippus brunneus</i> , <i>Dociostaurus marrocanus</i> , <i>Omocestus rufipes</i> ... Rhopalocères : <i>Polyommatus icarus</i> , <i>Pieris rapae</i> , <i>Colias crocea</i> ...	Espèces présentes ou considérées comme potentiellement présente dans l'aire d'étude rapprochée au vu des habitats présents.
Milieux semi-ouverts, matorrals et zones arborées	Orthoptères : <i>Tettigonia viridissima</i> , <i>Eupholidoptera tyrrhenica</i> ... Rhopalocères : <i>Maniola jurtina</i> , <i>Pararge aegeria</i> ...	
Cortège des eaux douces courantes	Odonates : <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> , <i>Libellula fulva</i> ... Orthoptères : <i>Pteronemobius heydenii</i>	
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR =En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Les cortèges d'insectes présents sur l'aire d'étude immédiate sont communs, et aucune espèce protégée n'est considérée comme présente. La diversité est faible. Des odonates menacés sont cités dans l'aire d'étude éloignée (<i>Coenagrion scitulum</i>, <i>C.pulchellum</i>, <i>Brachytron pratense</i> et <i>Lestes macrostigma</i>). Néanmoins, ces espèces sont inféodées aux milieux aquatiques stagnants et riches en végétation aquatique (et aux marais littoraux à joncs dans le cas de <i>L.macrostigma</i>) or ces milieux sont absents de l'aire d'étude rapprochée. De même, <i>Papilio hospiton</i>, espèce protégée est citée dans l'aire d'étude éloignée. Cependant, les plantes hôtes de l'espèce (<i>Ferula communis</i>, <i>Ruta corsica</i>, <i>Peucedanum paniculatum</i>...) sont absentes de l'aire d'étude rapprochée.		
 Roncier favorable aux orthoptères et à un cortège d'insectes communs  Pelouse favorable à un cortège d'espèces communes		
Enjeu de conservation		Diversité faible, enjeu faible

Amphibiens

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Cortège des amphibiens de plaine	Crapaud vert (<i>Bufo viridis</i>), PN, NT (LRC) Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>), PN, NT (LRC), DH4 Grenouille de Berger (<i>Pelophylax lessonae bergeri</i>), LC (LRC), DH4 Rainette sarde (<i>Hyla sarda</i>), PN, NT (LRC), DH4	Espèces présentes ou considérées comme potentiellement présente dans l'aire d'étude rapprochée au vu des habitats présents.
<i>Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR = En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes</i>		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos Les milieux de l'aire d'étude immédiate sont majoritairement non favorables aux amphibiens. Cependant les cours d'eau traversant l'aire d'étude et les flaques à leurs abords peuvent abriter l'ensemble du cortège des amphibiens de plaine de Corse. Parmi les espèces de ce cortège, seul le Discoglosse sarde n'a pas été observé lors des prospections à ce jour, néanmoins il peut être considéré comme présent dans l'aire d'étude rapprochée. Un fossé en eau au printemps au niveau de la ZAC face à la base aérienne de Solenzara abrite la Grenouille de Berger et le Crapaud vert en reproduction.		
  Le Travo, cours d'eau favorable à la reproduction des amphibiens Fossé abritant des amphibiens en période de reproduction		
Enjeu de conservation	Diversité moyenne Enjeu moyen	

Reptiles

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieux ouverts et semi-ouverts	Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) : PN, LC (LRC), DH 4 Lézard sicilien (<i>Podarcis siculus</i>) : LC (LRC), DH 4 Lézard tyrrhénien (<i>Podarcis tiliguerta</i>) : PN, LC (LRC), DH 4 Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) : PN, VU (LRC), DH 2 et 4	Espèces considérées comme présentes dans l'aire d'étude immédiate
Murets de pierre sèches, bâtiments	Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>) : PN, LC (LRC)	
Cours d'eau	Couleuvre helvétique de Corse (<i>Natrix helvetica corsa</i>), PN, NT (LC)	

Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR = En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes ; DH 4 : annexe IV de la Directive Habitats ; DH 2 : annexe II de la Directive Habitats

Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos

Un cortège d'espèces protégées mais communes est présent dans l'aire d'étude rapprochée.

Un unique individu de Tortue d'Hermann, espèce protégée, menacée et à très fort enjeu, a été observé dans l'aire d'étude rapprochée. L'aire d'étude rapprochée est située dans l'un des noyaux de population de l'espèce en Corse. Peu de secteurs de l'aire d'étude rapprochée sont toutefois favorables à la Tortue d'Hermann.

Les cours d'eau traversant l'aire d'étude rapprochée, notamment le Travo, sont favorables à la Couleuvre helvétique de Corse, bien que celle-ci n'ait pas été observée lors des prospections, elle peut être considérée comme présente. En revanche, les berges du Travo, très caillouteuses apparaissent peu favorables à la Cistude d'Europe (citée dans l'aire d'étude éloignée) qui n'est donc pas considérée comme présente dans l'aire d'étude rapprochée.

La Tortue caouanne est citée dans l'aire d'étude éloignée mais l'aire d'étude rapprochée n'englobe pas de zones littorales favorables à l'espèce.



Habitats favorables à la Tortue d'Hermann



Tortue d'Hermann dans l'aire d'étude rapprochée

Enjeu de conservation

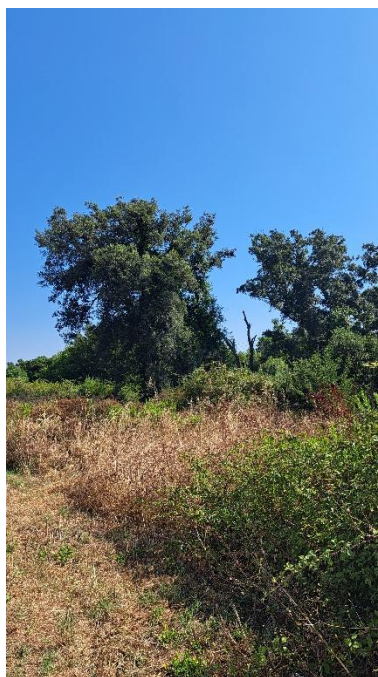
Diversité moyenne, Enjeu très fort.

Oiseaux

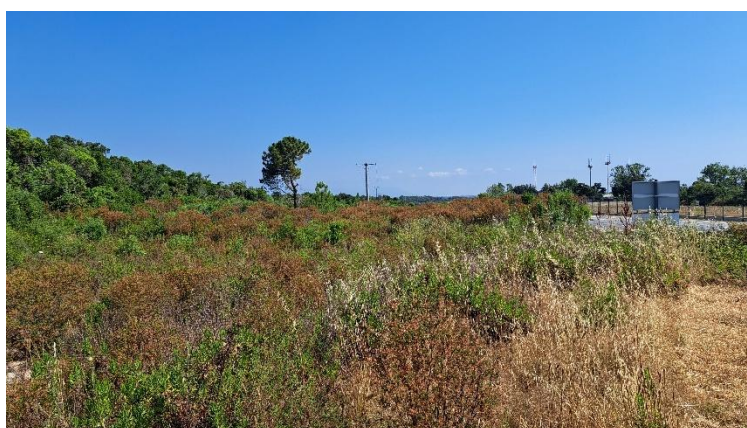
Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieux semi-ouverts, zones arborées	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) : PN, VU en France Engoulevent d'Europe : (<i>Caprimulgus europaeus</i>), PN, LC (LRC), DO1 Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>) Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>) : PN, LC (LRC) Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) : PN, VU en France Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) : PN, VU en France Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>), VU en France	Espèces observées en période de reproduction Espèces observées en période de reproduction
Fourrés, buissons et maquis	Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>) : PN, NT en France Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>) : PN, NT en France	
Habitats ouverts	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) : PN, LC (LRC), DO1 Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>) : PN, LC (LRC)	
Milieux bâtis	Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>), PN, NT en France Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>), PN, NT en France Moineau cisalpin (<i>Passer italiae</i>), PN, VU en Europe	
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR =En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes ; DO1 : Directive oiseaux, annexe I		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
L'aire d'étude rapprochée est relativement anthropisée. Néanmoins, le cortège des fringilles menacées (Chardonneret élégant, Serin cini et Verdier d'Europe) est bien présent dans l'aire d'étude rapprochée et y niche probablement. La présence de cinq Grosbec casse-noyaux début avril en bordure du Travo est notable, les effectifs nicheurs de cette espèce discrète étant mal connus en Corse. Il peut toutefois s'agir de migrateurs en halte au vu de la date d'observation. Par ailleurs, les zones boisées abritent le Petit-duc scops, la Tourterelle des bois et l'Engoulevent d'Europe. Les zones de fourrés, buissons et ronciers servent d'habitats de reproduction à la Bouscarle de Cetti et aux Fauvettes mélanocéphale et de Moltoni. Dans les zones les plus ouvertes nichent l'Alouette lulu et le Bruant proyer. Certains bâtiments constituent des sites de nidification pour les Hirondelles rustique et de fenêtre, l'Etourneau unicolore et le Moineau cisalpin.		



Bâti favorable à la nidification de l'Hirondelle rustique, du Moineau cisalpin et de l'Etourneau unicolore



Secteur arboré favorable à la nidification du cortège des fringilles menacées



Maquis à cistes favorable à la nidification de la Fauvette mélanocéphale

Enjeu de conservation

Diversité moyenne, enjeu Fort

Mammifères terrestres

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Milieux ouverts et semi-ouverts	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) – PN Lièvre de Corse (<i>Lepus corsicanus</i>) – NT en France	Espèces présente dans l'aire d'étude rapprochée
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR = En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos Diversité faible pour les mammifères terrestres sur l'aire d'étude rapprochée. Un cadavre de Hérisson d'Europe, espèce protégée, y a été découvert indiquant une présence probable de l'espèce sur la majeure partie de l'aire d'étude rapprochée. Le Lièvre de Corse, espèce non protégée mais menacée, a également été noté dans l'aire d'étude rapprochée (individu victime d'une collision routière).		
Enjeu de conservation	Diversité faible, Enjeu faible.	

Chiroptères

Diversité		Faible / Moyenne / Forte
Habitats d'espèces	Principales espèces d'intérêt identifiées	
Ensemble de l'aire d'étude rapprochée	Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>) : PN, DH 4 Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) : PN, DH 4 Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>) : PN, DH 4 Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) : PN, DH 4 Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) : PN, DH 4 Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>) : PN, DH 4	Espèces potentiellement présentes en chasse ou en transit sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Aucun gîte potentiel ou avéré n'a été découvert dans l'aire d'étude rapprochée
Bords de cours d'eau (Travo en particulier)	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), PN, DH2 & DH4 Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>), PN, DH4 Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), PN, DH2 & 4	
Légende des abréviations : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRC (Liste Rouge Corse) : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN = En danger d'extinction, CR =En danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes		
Éléments remarquables / points de vigilance / commentaires / photos		
Les espèces contactées lors des prospections spécifiques sont principalement des espèces communes et anthropophiles qui peuvent chasser sur l'aire d'étude immédiate.		
Néanmoins, le Travo pourrait constituer un corridor intéressant pour certaines espèces, de même que l'étang de Palo pourrait servir de zone de chasse à plusieurs espèces.		

Néanmoins aucun gîte n'a été découvert.



Le Travo, corridor et zone de chasse potentielle pour les chiroptères

Enjeu de conservation

Diversité moyenne, Enjeu moyen

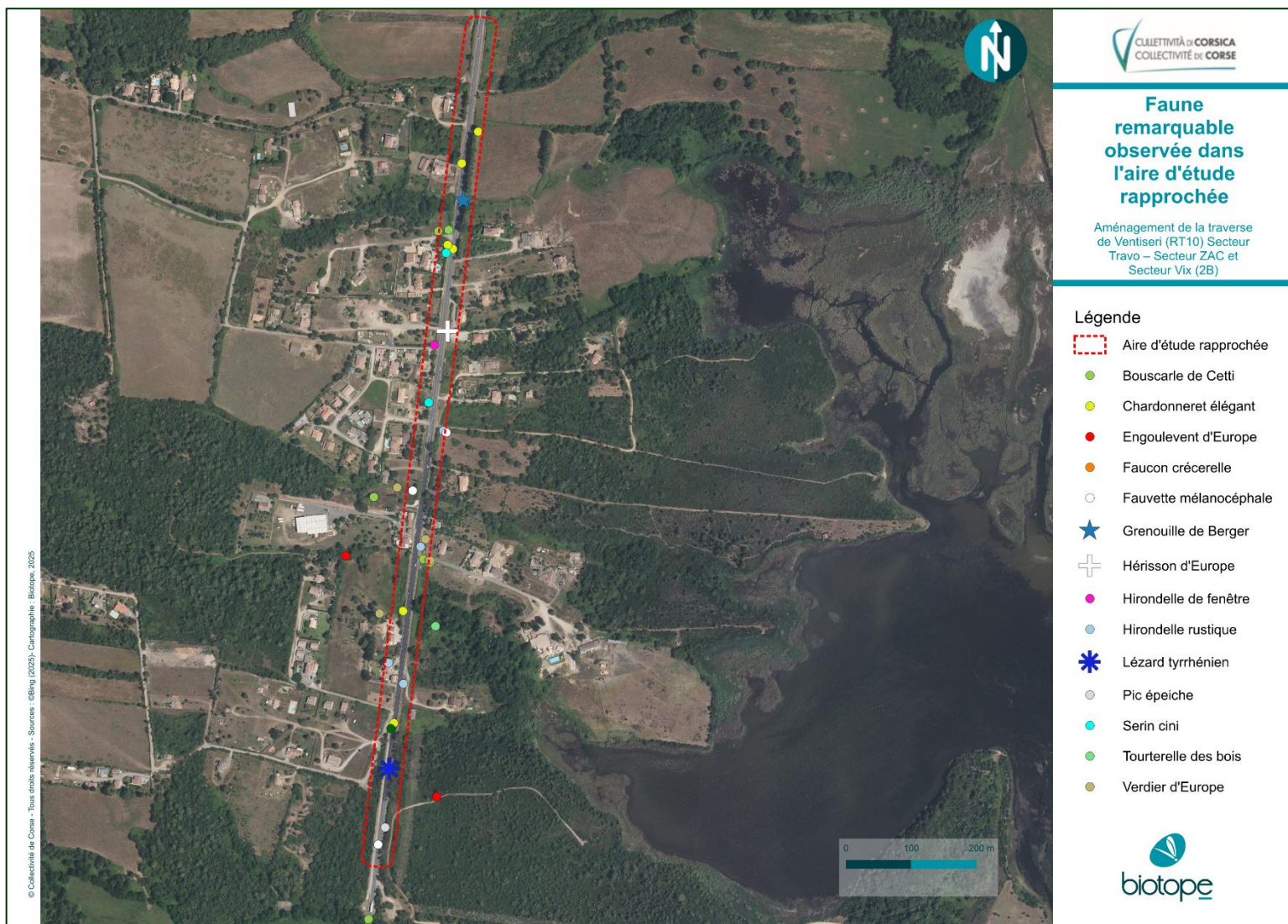


Figure 15. Faune remarquable observée dans l'aire d'étude rapprochée (partie 1/3), Biotope, 2025



Figure 16. Faune remarquable observée dans l'aire d'étude rapprochée (partie 2/3), Biotope, 2025

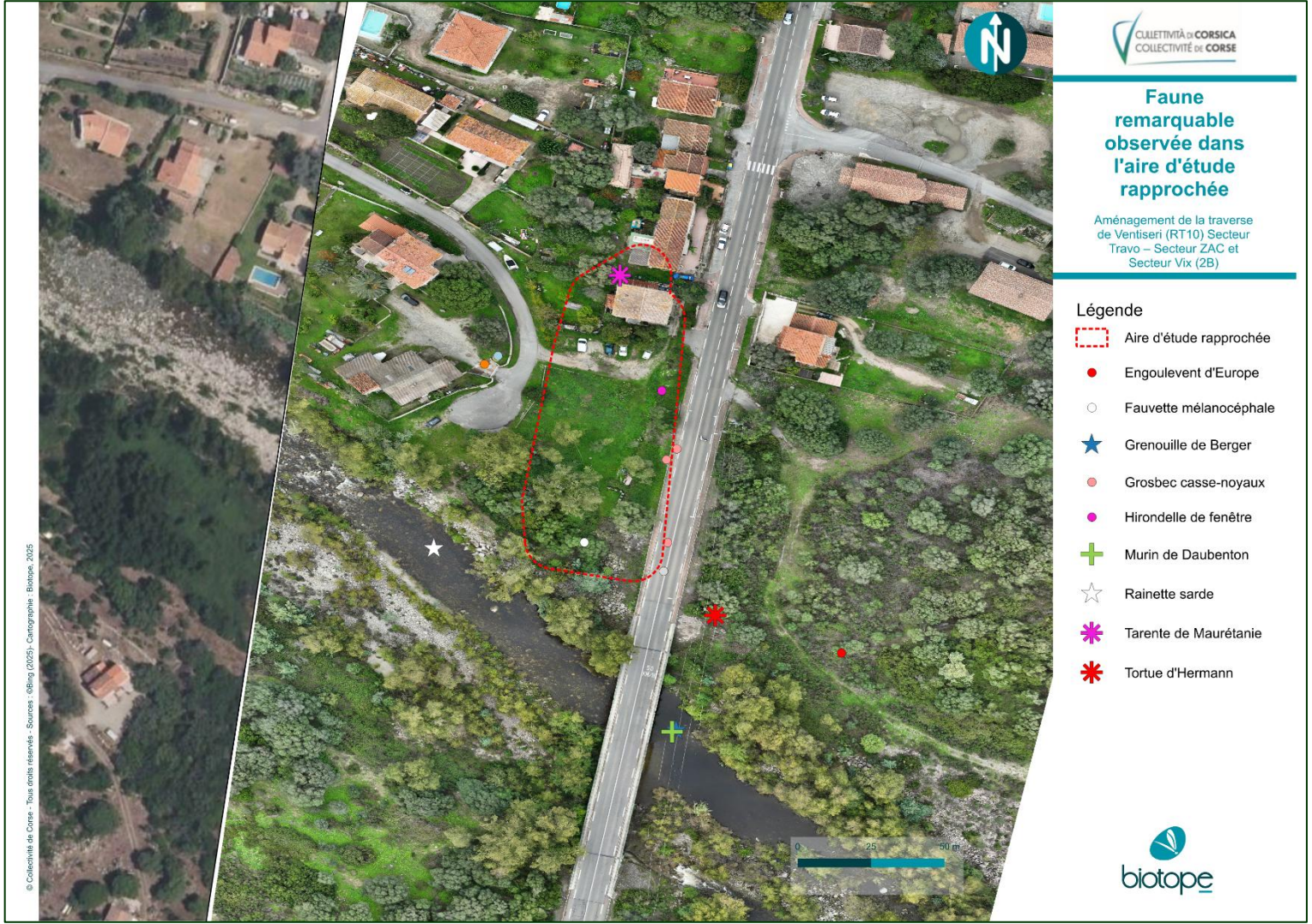


Figure 17. Faune remarquable observée dans l'aire d'étude rapprochée (partie 3/3), Biotopie, 2025

3 Effets prévisibles du projet

Tout projet d'aménagement peut engendrer des impacts sur les milieux naturels et les espèces qui leur sont associées. De manière générale, différents types d'effets sont évalués selon leur durée et réversibilité :

- Les effets temporaires dont les conséquences sont limitées dans le temps et réversibles une fois la perturbation terminée ;
- Les effets permanents dont les effets sont irréversibles. Ils peuvent être liés à l'emprise du projet ainsi qu'à la phase de travaux, d'entretien et de fonctionnement du projet.

Les effets temporaires et permanents peuvent eux-mêmes être divisés en deux autres catégories :

- Les effets directs, liés aux travaux touchant directement les habitats naturels ou les espèces ; on peut distinguer les effets dus à la construction même du projet et ceux liés à l'exploitation et à l'entretien de l'infrastructure ;
- Les effets indirects qui ne résultent pas directement des travaux ou du projet mais qui ont des conséquences sur les habitats naturels et les espèces et peuvent apparaître dans un délai plus ou moins long (eutrophisation due à un développement d'algues provoqué par la diminution des débits liée à un pompage, raréfaction d'un prédateur suite à un impact important sur ses proies...).

Le tableau suivant présente les différents effets dommageables pressentis pour ce type de projet lors des phases de travaux et d'exploitation. Les effets pressentis du projet présentés ci-après sont des effets avérés pour certains (destruction d'habitats naturels et d'espèces, destruction d'individus...) ou potentiels pour d'autres (détérioration des conditions d'habitats...). Ils préfigurent quels pourraient être les impacts du projet en l'absence de mesures d'évitement et de réduction.

Effets génériques de ce type de projet sur la faune et la flore

● *Ce tableau ne rentre pas dans le détail d'effets spécifiques pouvant être liés à des caractéristiques particulières de projet ou de zone d'implantation.*

Types d'effets	Caractéristiques de l'effet	Principaux groupes et périodes concernés
Phase de travaux		
Destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces Cet effet résulte de l'emprise sur les habitats naturels, les zones de reproduction, territoires de chasse, zones de transit, du développement des espèces exotiques envahissantes, des perturbations hydrauliques...	Impact direct Impact permanent (destruction), temporaire (dégradation) Impact à court terme	Tous les habitats naturels et toutes les espèces situées dans l'emprise du projet
Destruction des individus Cet effet résulte du défrichement et terrassement de l'emprise du projet, collision avec les engins de chantier, piétinement...	Impact direct Impact permanent (à l'échelle du projet) Impact à court terme	Toutes les espèces de flore situées dans l'emprise du projet. Toutes les espèces de faune peu mobiles situées dans l'emprise du projet, en particulier les oiseaux (œufs et poussins), les mammifères (au gîte, lors de leur phase de léthargie hivernale ou les jeunes), les insectes (œufs et larves), les reptiles, les amphibiens, les mollusques, les crustacés, les poissons (œufs).
Altération biochimique des milieux Il s'agit notamment des risques d'effets par pollution des milieux lors des travaux (et secondairement, en phase d'entretien). Il peut s'agir de pollutions accidentelles par polluants chimiques (huiles, produits d'entretien...) ou par apports de matières en suspension (particules fines) lors des travaux de terrassement notamment.	Impact direct Impact temporaire (durée d'influence variable selon les types de pollution et l'ampleur) Impact à court terme (voire moyen terme)	Toutes les espèces végétales et particulièrement la flore aquatique Toutes les espèces de faune et particulièrement les espèces aquatiques (poissons, amphibiens)

Types d'effets	Caractéristiques de l'effet	Principaux groupes et périodes concernés
Perturbation Il s'agit d'un effet par dérangement de la faune lors des travaux (perturbations sonores ou visuelles). Le déplacement et l'action des engins entraînent des vibrations, du bruit ou des perturbations visuelles (mouvements, lumière artificielle) pouvant présenter de fortes nuisances pour des espèces faunistiques (oiseaux, petits mammifères, reptiles...).	Impact direct ou indirect Impact temporaire (durée des travaux) Impact à court terme	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères et les oiseaux nicheurs et hivernants
Phase d'exploitation		
Destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces Cet effet résulte de l'entretien des milieux associés au projet	Impact direct Impact permanent (destruction), temporaire (dégradation) Impact à court terme	Tous les habitats naturels et toutes les espèces situées dans l'emprise du projet
Destruction des individus Il s'agit d'un effet par collision d'individus de faune avec des véhicules ou des câbles électriques par exemple. Cet effet résulte également de l'entretien et du piétinement des milieux associés au projet.	Impact direct Impact permanent (à l'échelle du projet) Impact durant toute la vie du projet	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères et les oiseaux nicheurs et hivernants
Perturbation Il s'agit d'un effet par dérangement de la faune (perturbations sonores ou visuelles) du fait de l'utilisation du site ou de l'infrastructure.	Impact direct ou indirect Impact temporaire (durée des travaux) Impact durant toute la vie du projet	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères et les oiseaux nicheurs et hivernants
Dégradation des fonctionnalités écologiques Cet effet concerne la rupture des corridors écologiques et la fragmentation des habitats.	Impact direct Impact permanent Impact durant toute la vie du projet	Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères, les amphibiens et les reptiles
Altération biochimique des milieux Il s'agit notamment des risques d'effets par pollution des milieux. Il peut s'agir de pollutions accidentelles par polluants chimiques (huiles, produits d'entretien...) ou par apports de matières en suspension (particules fines).	Impact direct ou indirect Impact temporaire (durée d'influence variable selon les types de pollution et l'ampleur) Impact à court terme (voire moyen terme)	Toutes périodes Habitats naturels Tous groupes de faune et de flore

3.1 Prise en compte des effets sur le milieu naturel en phase d'aménagement

3.1.1 Effets du projet

Le projet s'intègre dans un secteur naturel présentant un intérêt pour la biodiversité, notamment pour les reptiles dont la Tortue d'Hermann (espèce protégée) et autres reptiles, les oiseaux, les chiroptères avec des milieux favorables à des espèces protégées.

Les effets de l'aménagement à prendre en compte tiennent principalement à :

- La destruction de milieux naturels favorables à de nombreuses espèces, dont certaines protégées. Ces destructions apparaissent de faible surface au regard des milieux similaires environnants et d'une fonctionnalité écologique perturbée par l'urbanisation alentour ;
- La destruction et/ou le dérangement possible d'espèces patrimoniales et/ou protégées, notamment les geckonidés, les oiseaux et la Tortue d'Hermann ;

Des mesures pourront être intégrées au projet et prises en phase travaux pour éviter et/ou réduire les impacts. Elles sont présentées ci-dessous.

● **La phase travaux traitée ici concerne des travaux de démolition, de défrichement, de terrassement, de construction de bâtiments, d'aménagement de voirie et de mise en œuvre d'aménagement paysager.**

Ces mesures pourront s'accompagner, en cas de besoin, de la mise en œuvre d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées qui viendra compléter le dispositif puisque, des espèces et/ou habitats protégés sont concernés par les aménagements.

3.1.2 Prise en compte de la tortue d'Hermann

Bien que l'espèce n'ait pas été observée, les milieux lui sont favorables et elle est connue et présente sur ce territoire. Sa présence sur le site lors des travaux ne peut être exclue. Aussi, des mesures sont proposées afin d'éviter toute destruction d'individus.

3.1.2.1.1. Maitrise de l'emprise des travaux

Cette mesure vise à exclure de la zone de travaux toute zone non nécessaire aux travaux, et les travaux eux-mêmes prendront place à l'intérieur de la zone d'étude, sans en sortir, et si possible, en minimisant au maximum leur emprise au sol.

Autant que possible, la zone de chantier sera réduite au minimum nécessaire. Pour cela, un balisage strict par la mise en place d'une clôture autour de la zone de chantier, des zones de vie et des aires de retournement d'engins est nécessaire.

3.1.2.1.2. Plan de sauvetage de la Tortue d'Hermann

La présence de Tortue d'Hermann étant probable sur l'aire d'étude rapprochée, la mise en place d'un plan d'évitement (et éventuellement de sauvetage) des tortues présentes sur la zone des travaux doit être prévue ainsi que le suivi d'un calendrier adapté pour la réalisation des travaux. Celui-ci comporte plusieurs phases successives.

1^{er} Débroussaillage adapté

Un débroussaillage manuel précautionneux (débroussailleuse à dos) sur la future emprise des travaux, à une hauteur d'environ 30 centimètres, sera effectué pour rendre le secteur impropre à l'hibernation pour cette espèce. Il devra être réalisé en septembre ou octobre, afin que les tortues éventuellement présentes sur ce secteur puissent le quitter et aller hiberner en dehors de l'aire d'étude immédiate.

Ces travaux seront réalisés en présence d'un écologue qui expliquera les modalités d'intervention et sera présent sur le site.



Pose de clôtures « anti-tortues »

Il est préconisé de prévoir ensuite une clôture, d'une hauteur d'environ 1m, à mailles fines sur les parties basses et enterré d'une vingtaine de cm, pour la délimitation de l'emprise des travaux. Il faudra s'assurer que la clôture reste hermétique jusqu'à la fin des travaux. Cette clôture a pour but d'empêcher les tortues de revenir sur le secteur à la sortie de leur hibernation. Elle sera retirée au terme des travaux. La pose des clôtures sera ainsi réalisée durant l'hiver (entre fin novembre et mi-février). Lors de la pose des clôtures, un herpétologue devra être présent afin de s'assurer de l'absence de tortues avant la pose de la clôture.

Clôture de la zone de chantier

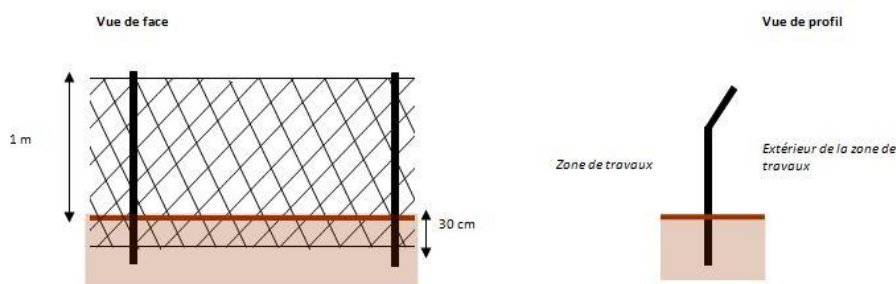


Figure 18 : Schéma et illustration d'une clôture « anti-tortue »
©Biotope

2^{ème} Débroussaillage adapté

Un deuxième débroussaillage (débroussailleuse à dos) dans la zone clôturée, sera effectué

à une hauteur d'environ 10 centimètres, pour faciliter le repérage des tortues par la suite. Il devra être réalisé en hiver, de décembre à mi-février, période durant laquelle l'espèce est en hivernage. Un herpétologue devra être présent afin de s'assurer de l'absence de tortues avant le débroussaillage.

Prospection et évacuation des éventuels individus de Tortue d'Hermann

Les prospections auront lieu durant les mois d'avril à juin, le printemps étant la période la plus propice où l'animal est le plus actif. Le site sera parcouru durant 3h, entre 9h et 13h (à condition d'avoir des températures ne sortant pas des extrêmes de 20° et 30°, et d'avoir un temps ensoleillé avec un vent plutôt faible). **Les personnes responsables de l'évacuation des tortues devront posséder une autorisation de capture d'espèces protégées.**

Pour chaque individu éventuellement capturé, les informations suivantes seront notées : la taille, le genre, l'âge approximatif, d'éventuels signes distinctifs et la position GPS. Les individus capturés seront ensuite relâchés de l'autre côté de la clôture, en milieu naturel favorable à proximité. Cette action nécessite d'avoir une autorisation de déplacement au titre de la protection des espèces.

L'application stricte de cette mesure sera une garantie pour limiter les atteintes à cette espèce d'intérêt très fort.

3.1.3 Adaptation du calendrier de travaux

La Tortue d'Hermann constitue une contrainte particulière vis-à-vis de la période de travaux et de la technique employée afin d'éviter la destruction d'individus. Les travaux de défrichement permettront de repérer plus facilement les individus pendant la phase de capture des individus pour leur évacuation. Le défrichement interviendra en amont de la phase de prospections des individus. Le calendrier proposé dans la mesure pour la Tortue d'Hermann (cf. mesure précédente) est adapté à la situation. Par ailleurs, d'autres groupes doivent être pris en compte, comme les oiseaux, les insectes ou les plantes.

Des travaux menés entre septembre et février permettront d'éviter la période de nidification des oiseaux (espèces protégées), la période de végétation des plantes (période de production des graines) et la période de reproduction des reptiles et des amphibiens ainsi que la période de reproduction, de mise bas et d'élevage des jeunes de certaines espèces de chiroptères qui peuvent gîter dans potentiellement dans des vieux sujets de chêne (pipistrelles). Cette période permet également de se situer en dehors du pic de reproduction de petits mammifères (Hérisson d'Europe)

Terrassement, dépôt : Le terrassement et le dépôt auront lieu après l'évacuation de l'ensemble des individus de Tortue d'Hermann. Aucune intervention d'engin lourd ne doit avoir lieu sur la zone, à quelque période que ce soit, avant l'évacuation des tortues du site. L'enlèvement des produits du défrichement et d'éventuels abattages encombrants ou lourds sera donc réalisé au moyen d'engins légers.

Une fois le sol rendu défavorable, les travaux pourront se dérouler sur une période plus longue. Le tableau suivant indique les périodes de travaux préconisées :

Calendrier des travaux	Année N				Année N+1											
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1 ^{er} Débroussaillage manuel pour rendre le site défavorable pour l'hivernation de la Tortue Hermann																
Mise en place d'une clôture autour de la zone de travaux pour la Tortue d'Hermann																
2 ^{ème} Débroussaillage dans la zone clôturée manuel pour repérage des individus de Tortue Hermann																
Prospection et évacuation des individus de Tortue d'Hermann de la zone de travaux si présence																
Phase Travaux																

Cette mesure est à imposer à la maîtrise d'œuvre au moment où le porteur du projet le sélectionnera. Il reviendra ensuite au maître d'œuvre d'intégrer cette contrainte dans la planification du chantier.

La mise en place d'un calendrier en fonction des enjeux écologiques avérés et potentiels permet de limiter le risque de destruction d'individus d'espèces faunistiques protégée et/ou patrimoniales.

3.1.4 Mise en place d'une trame végétalisée pour la faune locale

Afin de permettre la circulation, le maintien et l'installation d'espèces au sein de la zone, plusieurs mesures doivent être prises en phase de conception du projet :

- 1) Maintien, renforcement ou mise en place d'une trame végétalisée au sein de la zone composée d'espèces végétales locales et adaptées (espèces autochtones) entre les zones aménagées, le long des voiries... afin de permettre le déplacement, voire le maintien de la faune locale. Une partie des espaces végétalisés de la zone du projet devront être ainsi conservée le plus naturel possible, sans travaux ni interventions. Ils seront protégés dans le cadre du cahier des charges des travaux et du cahier des prescriptions architecturales et paysagères annexé.
- 2) Afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques, le choix de la palette végétale utilisée pour la création d'espaces verts est essentiel. Elle devra être composée d'espèces végétales naturellement présentes localement (espèces autochtones). Ceci aura aussi comme avantages de garantir une bonne reprise des végétaux (espèces adaptées) et de limiter la consommation en eau (espèces rustiques). Il est donc préconisé de réaliser des bandes enherbées (pelouse de type méditerranéen à brachypode rameux) dans les espaces verts qui seront ponctuées de quelques arbustes de type maquis (ex. Lentisque, Ciste de Crète, Ciste de Montpellier, Ciste à feuilles de sauge, Arbousier commun, Myrte commun, Prunelier, Aubépine etc.). Les alignements d'arbres, seront constitués de chênes verts, chênes lièges, chênes pubescents, oliviers... (liste non exhaustive). NB : les variétés horticoles d'espèces autochtones sont aussi à éviter.
- 3) Planter des haies le long des voies de circulation et des espaces naturels à conserver afin des préserver de la perturbation en provenance de la zone construite. Ceci a pour intérêt de créer des structures « guides » pour la faune (chauves-souris notamment) et, la nuit, de limiter la nuisance lumineuse en provenance des bâtiments (effet masquant).

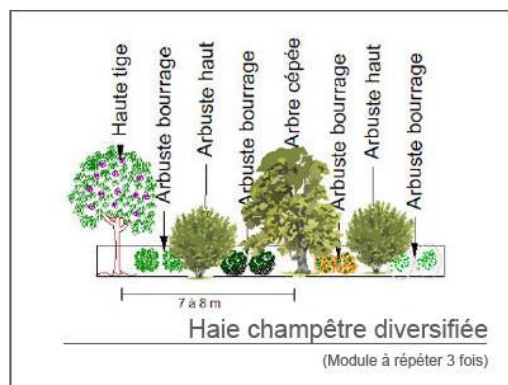


Figure 19. Caractéristique d'une haie champêtre

- 4) Ne pas installer d'éclairage le long des espaces conservés naturels ni autour du périmètre du projet pour permettre à ces espaces de jouer pleinement le rôle de corridor écologique en particulier pour les chiroptères au niveau des zones conservées boisées.
- 5) Les zones construites seront séparées :
 - Privilégier, par des haies végétales reprenant les principes énoncés auparavant ;
 - En cas de murs ou grillages, ceux-ci, devront alors présenter, afin de permettre la circulation de la petite faune, des trous réguliers en leur sein au niveau du sol, de l'ordre de 30 à 40cm de large et 20 à 30cm de haut, et ce, tous les 5m au moins.
- 6) Des mesures d'accompagnement sont également souhaitables pour favoriser le maintien/ la recolonisation des espèces locales au sein de l'aménagement et sur ses proximités, telles que :

- Tas de pierres pour les reptiles dans des endroits bien choisis cohérents avec la trame végétalisée,
- Création d'îlot de vieillissement dans les zones boisées conservées naturelles,
- Pose de nichoirs pour les oiseaux et les chiroptères (en attendant que les arbres vieillissent).

La mise en place de ces mesures permettra de réduire les effets de perte d'habitats et de fonctionnalités écologiques du site.

3.1.5 Choix d'un type d'éclairage minimisant l'impact et extinction des lumières non nécessaires aux activités la nuit

L'éclairage public nocturne présente des impacts sur différents groupes, en perturbant la « trame noire », et notamment les chiroptères, qui peuvent être gênés par cette lumière, ou au contraire être attirés dans ces secteurs, souvent plus accidentogène (circulation par exemple), du fait de la présence d'insectes eux-mêmes attirés par la lumière. Afin de réduire l'impact lumineux, les lampadaires utilisés renverront à 100% la lumière vers le sol (cf. schéma ci-dessous). Les ampoules au sodium seront privilégiées (ils attirent moins les insectes que l'éclairage classique à vapeur de mercure (production d'UV)). Seront utilisées des projecteurs avec ampoules parfaitement protégées (pas de halo). Les lumières seront éteintes la nuit sur l'ensemble de la zone, hors secteurs et horaires durant lesquelles il pourrait y avoir des nécessités liées à la sécurité ou la réglementation. En cas de besoin, l'éclairage pourra également être activé par détecteurs de mouvements.

Trois grandes catégories d'éclairage

© 2002 The University of Texas McDonald Observatory

Bon



- éclairage le plus efficace
- dirige la lumière là où c'est nécessaire
- l'ampoule est masquée
- réduit l'éblouissement
- limite l'intrusion de la lumière vers les propriétés voisines
- aide à préserver le ciel nocturne

Mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- l'ampoule est visible
- gêne le voisinage

Très mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- gêne le voisinage et en plus...
- mauvaise efficacité de l'éclairage
- gaspillage très important

Figure 20 : Schéma des différents faisceaux de candélabres.

Cette mesure permettra de limiter les effets du projet sur les chiroptères et certains insectes et petits mammifères.

3.1.6 Gestion de la flore envahissante

Pendant la phase travaux afin d'éviter d'introduire des espèces floristiques envahissantes, les mesures suivantes sont préconisées :

- Limiter les risques d'introduction

Afin de supprimer le risque de propagation d'espèces invasives ou envahissantes, les espèces végétales utilisées pour les aménagements paysagers doivent être des espèces locales. La liste des espèces végétales proposées pour les aménagements paysagers devra être validée par une instance compétente (CBNC, DREAL...). En outre, la revégétalisation des terrains devra éviter au maximum les espèces ornementales et favoriser les espèces autochtones de Corse afin de recréer un milieu naturel fonctionnel pour la faune.

- Limiter les risques de propagation

La présence d'une espèce exotique potentiellement envahissante, le muflier à grande fleurs (*Antirrhinum majus*), est avérée dans l'aire d'étude stricte. Il faudra veiller à limiter l'expansion de l'espèce aux alentours.

Ces mesures permettront d'éviter la propagation d'espèces invasives

3.1.7 Maîtrise des emprises du projet et installation d'hibernaculums favorables à la petite faune

Il s'agit d'optimiser la zone d'emprise chantier afin de limiter la dégradation ou l'altération des habitats naturels et habitats d'espèces ainsi que l'impact sur les espèces remarquables.

Cette mesure s'inscrit en amont des opérations de chantier à proprement parler. En collaboration avec l'équipe projet et la maîtrise d'œuvre, il s'agit de réduire au maximum les emprises travaux et les zones de dépôts afin de fixer par la suite les limites exactes des emprises indispensables à l'encadrement de la construction des aménagements routiers.

Le maître d'ouvrage s'engage à utiliser au maximum les voies existantes. Il s'agira également de limiter l'ouverture du milieu (débroussaillage, élagage, etc.) et d'adapter le gabarit des travaux afin d'en limiter les surfaces.

Et d'une manière générale, pour éviter les impacts supplémentaires sur les habitats naturels, les emprises de la phase chantier seront limitées au sein de l'emprise foncière autant que possible. Le maître d'ouvrage s'engage à effectuer les travaux à partir des tracés ainsi développés. Cette méthode de travail permettra de réduire au maximum l'emprise des travaux.

3.1.8 Suivi du chantier par un écologue

Ce suivi permettra de s'assurer du respect des recommandations en matière d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité locale. Les mesures concernées par le suivi de l'écologue pourront être les suivantes :

- Accompagnement de l'ensemble du processus concernant la Tortue d'Hermann,
- Vérification du calendrier de travaux du projet,
- Respect du calendrier des travaux et des mesures de prévention contre la pollution,
- Vérification de la bonne application des prescriptions et propositions de mesure d'intégration des enjeux écologiques,
- Vérification de la limitation des emprises en phase chantier et balisage des zones d'intérêt.

Cette mesure d'accompagnement garantit une bonne prise en compte des enjeux écologiques et une bonne intégration des mesures proposées afin de limiter les atteintes à la biodiversité. Elle se déroulera tout au long de la vie du projet.

L'ingénieur-écologue en charge de l'assistance environnementale et du suivi écologique de chantier interviendra en appui à l'ingénieur environnement en amont et pendant le chantier :

Phase préliminaire

- Aide à la rédaction du cahier des prescriptions écologiques, à destination des entreprises en charge des travaux.

Phase préparatoire du chantier

- Appui à l'ingénieur environnement chantier pour la sensibilisation des entreprises aux enjeux écologiques. Cette sensibilisation se fera dans le cadre de la formation / accueil général des entreprises et sera faite par l'ingénieur environnement (ou son suppléant),
- Localisation des zones sensibles du point de vue écologique, situées à proximité de la zone de chantier et à baliser,
- Appui de l'ingénieur environnement du chantier pour l'élaboration d'un programme d'exécution sur le volet biodiversité,
- Analyse des plans fournis par les entreprises (zones de stockage, voies d'accès) en fonction des contraintes écologiques et appui de l'ingénieur environnement pour la validation des plans.

Phase chantier



- Appui à l'ingénieur environnement du chantier pour la sensibilisation continue des entreprises au respect des milieux naturels,
- Suivi des travaux sur le terrain. Ce suivi concernera l'ensemble des zones sensibles identifiées à proximité du chantier mais la mise en œuvre des mesures écologiques, appui à l'ingénieur environnement pour la coordination, tout au long du chantier, avec le référent environnement des entreprises en charge des travaux,
- Assistance pour l'éradication des espèces végétales envahissantes.
- En fonction des difficultés rencontrées sur le terrain, proposition de nouvelles prescriptions ou révision de certaines prescriptions pour les futures consultations d'entreprises,
- Vérification régulière sur le terrain du bon état des installations mises en place pour la protection des milieux naturels (balisage notamment),
- Assistance à l'ingénieur environnement du chantier pour définir les mesures de remise en état du site et suivi de la procédure de remise en état du site.



Dans le cadre du suivi écologique du chantier, des comptes-rendus de suivi écologique seront réalisés par l'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique.

En conclusion, une telle assistance environnementale offre les avantages principaux suivants :

- Une meilleure appréhension des effets du projet au fur et à mesure de l'évolution et de la précision de ce dernier ;
- La garantie du respect et de la mise en œuvre des différentes mesures d'atténuation proposées ;
- Une meilleure réactivité face à un certain nombre d'impacts difficiles à prévoir avant la phase chantier ou imprévisibles lors des phases d'étude et qui peuvent apparaître au cours des travaux.

4 Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

5 Annexes

5.1 Annexe 1 : Liste des espèces végétales inventoriées

Nombre total de taxons observés 85

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				End - CORSE	Env - CORSE
		Europe	France	Menace nationale	Menace régionale- CORSE	Dét. ZNIEFF- CORSE	Rareté régionale- CORSE		
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté	-	-	-	-	-	RR	-	A
<i>Allium triquetrum</i> L., 1753	Ail à trois angles	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches	-	-	LC	LC	DZ	C	-	-
<i>Anacamptis papilionacea</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide papilionacée	-	-	LC	LC	DZ	C	-	-
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence	-	-	LC	-	-	C	-	-
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge à feuilles aiguës	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Asphodelus ramosus</i> L., 1753	Asphodèle rameux	-	-	LC	LC	-	-	-	-

<i>Asplenium onopteris</i> L., 1753	Doradille des ânes	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Bellis sylvestris</i> Cirillo, 1792	Pâquerette sylvestre	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode tronqué	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Bunias erucago</i> L., 1753	Bunias fausse roquette	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	Souci des champs	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Callitriche</i> L., 1753 sp.	Callitriche	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Campsis radicans</i> (L.) Seem. ex Bureau, 1864	Jasmin de Virginie	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Capsella bursa- pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à- pasteur	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	Laîche caryophyllée	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Carex divisa</i> Huds., 1762	Laîche divisée	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Casuarina cunninghamian a</i> Miq., 1848	Filao de Cunningham	-	-	-	-	-	RR	-	P
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage	-	-	LC	LC	-	-	-	-

<i>Cistus monspeliensis</i> L., 1753	Ciste de Montpellier	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903	Crassule tillée, Tillée mousse	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Cyclamen repandum</i> Sm., 1806	Cyclamen étalé	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Cytisus villosus</i> Pourr., 1788	Cytise velu	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Daphne gnidium</i> L., 1753	Daphné garou	-	-	LC	LC	-	RR	-	-
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	DZ	-	-	-
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Erica arborea</i> L., 1753	Bruyère arborescente	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium musqué	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	-	-	LC	LC	-	PC	-	-
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	-	-	LC	LC	-	-	-	-

<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Galactites tomentosus</i> Moench, 1794	Galactitès tomenteux	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Hordeum</i> L., 1753 sp.	Orge	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Hyoseris radiata</i> L., 1753	Hyoséride radiée	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier noble	-	-	LC	LC	-	PC	-	-
<i>Lavandula stoechas</i> L., 1753	Lavande stoechade	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé	-	-	LC	-	-	D?	-	-
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Nérion laurier-rose	-	PN	LC	VU	DZ	R	-	-
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe	-	-	LC	LC	-	-	-	-

<i>Oloptum miliaceum</i> (L.) Röser & Hamasha, 2012	Oloptum millet	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Oponce figuier de Barbarie	-	-	-	-	-	C	-	A
<i>Oxalis pes-caprae</i> L., 1753	Oxalide pied-de-chèvre	-	-	-	-	-	C	-	A
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Phillyrée à feuilles étroites	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique	-	-	-	-	-	PC	-	A
<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	Pistachier lentisque	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Pittosporum tobira	-	-	-	-	-	R	-	A
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygale commun	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Renoncule à feuilles d'ophioglosse , Bouton-d'or à feuilles d'ophioglosse	-	PN	LC	LC	DZ	C	-	-
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse	-	-	LC	LC	-	-	Tyr	-
<i>Rubus</i> L., 1753 sp.	Ronce	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>Senecio angulatus</i> L.f., 1782	Séneçon anguleux	-	-	-	-	-	R	-	A
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Serapias cordigera</i> L., 1763	Sérapias en coeur	-	-	NT	LC	DZ	C	-	-
<i>Serapias lingua</i> L., 1753	Sérapias langue	-	-	LC	LC	DZ	CC	-	-
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	-	PN	LC	LC	DZ	PC	-	-
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	Sérapias à petites fleurs	-	PN	LC	LC	DZ	PC	-	-
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Shérardie des champs	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Silene gallica</i> L., 1753	Silène de France	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à feuilles larges	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille rude	-	-	LC	LC	-	CC	-	-
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	Morelle faux chénopode	-	-	-	-	-	PC	-	P
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L., 1763	Épiaire des champs	-	-	LC	LC	-	PC	-	-
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourn., 1868	Tubénaire tachetée	-	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps	-	-	LC	LC	-	CC	-	-

<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire	-	-	LC	LC	-	C	-	-
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	-	-	-	LC	-	-	-	-
<i>Vinca major</i> L., 1753	Pervenche élevée	-	-	LC	-	-	R	-	-
<i>Yucca</i> sp.	Yucca	-	-	-	-	-	-	-	P

5.2 Annexe 2 : Liste des espèces animales inventoriées

Cette liste est issue des inventaires sur l'aire d'étude immédiate et son environnement proche

Amphibiens

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
<i>Bufotes viridis</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud vert (Le)	Biotope	-	Art. 2	NT	-	-	-
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Berger	Biotope	An. IV	-	LC	LC	-	-
<i>Hyla sarda</i> (Betta, 1857)	Rainette sarde	Biotope	An. IV	Art. 2	LC	NT	DZsc	-

Reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux
------------------	------------------	--------	------------------------	----------------------

			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
<i>Podarcis siculus</i> (Rafinesque-Schmaltz, 1810)	Lézard sicilien	Biotope	An. IV	-	NA	LC	-	-
<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789)	Lézard tyrrhénien	Biotope	An. IV	Art. 2	LC	LC	DZsc	-
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	-	-
<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann	Biotope	An. IV & An. II	Art. 2	VU	VU	DZ	-

Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux				Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée
			Europe	France	Menace continentale	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE	
Espèces nicheuses contactées										
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Biotope	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1766	Bruant zizi	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Biotope	-	Art. 3	LC	VU	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus, 1758	Corneille mantelée	Biotope	-	Art. 3	-	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Biotope	An. I	Art. 3	LC	LC	LC	DZsc	-	Nicheur possible

<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Biotope	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	-	Nicheur probable
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	Biotope	-	Art. 3	-	NT	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Biotope	-	-	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Muscicapa tyrrenica</i> Schiebel, 1910	Gobemouche tyrrhénien	Biotope	-	-	-	-	LC	DZsc	-	Nicheur probable
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Biotope	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	-	Nicheur certain
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Biotope	-	-	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Passer italiae</i> (Vieillot, 1817)	Moineau cisalpin	Biotope	-	-	VU	LC	LC	-	-	Nicheur certain
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	DZsc	-	Nicheur possible
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Biotope	-	-	LC	LC	LC	DZsc	-	Nicheur possible
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur probable
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familial	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible

<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Biotope	-	Art. 3	LC	VU	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Biotope	-	-	VU	VU	LC	DZsc	-	Nicheur probable
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisch, 1838)	Tourterelle turque	Biotope	-	-	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Biotope	-	Art. 3	LC	VU	LC	-	-	Nicheur possible
<i>Sturnus unicolor</i> Temminck, 1820	Étourneau unicolore	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	Nicheur possible
Espèces contactées en période de reproduction mais non nicheuses										
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus, 1758	Corneille mantelée	Biotope	-	Art. 3	-	LC	LC	-	-	-
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucophaea	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	LC	-	-	-
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Biotope	-	Art. 3	LC	NT	LC	-	-	-
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Biotope	An. I	Art. 3	LC	VU	NT	DZsc	-	-
Espèces migratrices contactées en période prénuptiale										
<i>Sylvia subalpina</i> Temminck, 1820	Fauvette de Moltoni	Biotope	-	-	-	-	-	DZsc	-	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	Biotope	-	Art. 3	LC	-	-	DZsc	-	-
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Biotope	-	Art. 3	LC	DD	-	-	-	-
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Biotope	-	Art. 3	LC	DD	-	-	-	-
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Biotope	-	-	LC	NAd	-	DZsc	-	-
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Biotope	-	Art. 3	LC	DD	-	-	-	-

<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Biotope	-	Art. 3	LC	NAC	-	-	-	-
Espèces hivernantes contactées										
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Biotope	An. I	Art. 3	LC	NAC	-	DZsc	-	-
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Biotope	-	Art. 3	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Biotope	-	Art. 3	LC	-	-	-	-	-
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	Biotope	-	Art. 3	LC	-	-	-	-	-
<i>Corvus corone cornix</i> Linnaeus, 1758	Corneille mantelée	Biotope	-	Art. 3	-	NAd	-	-	-	-
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale	Biotope	-	Art. 3	-	-	-	-	-	-
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Biotope	-	Art. 3	LC	NAC	-	-	-	-
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucophée	Biotope	-	Art. 3	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Biotope	-	Art. 3	LC	LC	-	-	-	-
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Biotope	-	-	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Biotope	-	-	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Passer italiae</i> (Vieillot, 1817)	Moineau cisalpin	Biotope	-	-	VU	-	-	-	-	-
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Biotope	-	Art. 3	LC	-	-	-	-	-
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Biotope	-	Art. 3	LC	NAb	-	-	-	-

<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Biotope	-	Art. 3	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Biotope	-	Art. 3	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familial	Biotope	-	Art. 3	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Biotope	-	Art. 3	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Biotope	-	Art. 3	LC	-	-	-	-	-
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Biotope	-	-	LC	-	-	-	-	-
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Biotope	-	Art. 3	LC	NAd	-	-	-	-
<i>Sturnus unicolor</i> Temminck, 1820	Étourneau unicolore	Biotope	-	Art. 3	LC	-	-	-	-	-

Mammifères (hors chiroptères)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	Biotope	-	Art. 2	LC	-	-	-
<i>Lepus corsicanus</i> de Winton, 1898	Lièvre corse	Biotope	-	-	NT	-	-	-

Chiroptères

Nom vernaculaire	Statuts réglementaires	Statuts patrimoniaux	Enjeu contextualisé
------------------	------------------------	----------------------	---------------------

Nom scientifique	Europe	France	Menace nationale	Menace régionale	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale	Enjeu spécifique-CORSE	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	-	Faible	

Insectes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des orthoptères								
<i>Eupholidoptera tyrrhenica</i> <i>Allegrucci, Massa, Trasatti & Sbordoni, 2014</i>		Biotope	-	-	-	-	-	-
<i>Chorthippus brunneus</i> <i>(Thunberg, 1815)</i>	Criquet duettiste	Biotope	-	-	-	-	-	-
<i>Dociostaurus maroccanus</i> <i>(Thunberg, 1815)</i>	Criquet marocain	Biotope	-	-	-	-	-	-
<i>Omocestus rufipes</i> <i>(Zetterstedt, 1821)</i>	Criquet noir-ébène	Biotope	-	-	-	-	-	-
<i>Tettigonia viridissima</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Grande Sauterelle verte	Biotope	-	-	-	-	-	-
<i>Pteronemobius heydenii</i> <i>(Fischer, 1853)</i>	Grillon des marais	Biotope	-	-	-	-	DZc	-
<i>Aiolopus strepens</i> <i>(Latreille, 1804)</i>	OEdipode automnale	Biotope	-	-	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des rhopalocères								
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Lasiommata paramegaera</i> (Hübner, 1824)	Mégère corse	Biotope	-	-	LC	LC	DZc	-
<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)	Pacha à deux queues	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Procris	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	Biotope	-	-	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des odonates								
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve (La)	Biotope	-	-	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin (Le)	Biotope	-	-	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source	Statuts réglementaires			Statuts patrimoniaux		
			Europe	France	Menace nationale	Menace régionale-CORSE	Dét. ZNIEFF-CORSE	Rareté régionale-CORSE
Espèces des autres insectes								
<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)		Biotope	-	-	-	-	-	-

